



## PROCES VERBAL

### De l'Assemblée Plénière du 28 juin 2012

Les délégués titulaires désignés par les communes pour siéger au sein de la Communauté d'Agglomération CHALON VAL de BOURGOGNE sont convoqués le jeudi 28 juin 2012 à 18 h, dans la salle Pierre Lapin de GERGY pour délibérer sur les objets énoncés à l'ordre du jour suivant :

- 1 Secrétaire de Séance - Désignation
- 2 Procès Verbal de la séance du 16 février 2012 - Adoption
- 3 Procès Verbal de la séance du 22 mars 2012 - Adoption
- 4 Procès Verbal de la séance du 12 avril 2012 - Adoption
- 5 Décisions prises par le Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Liste du 20 décembre 2011 au 18 mai 2012
- 6 Décisions prises par le Bureau Communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Séances des 23 janvier, 27 février, 26 mars et 21 mai 2012
- 7 Délégation d'attribution au Bureau Communautaire - Actualisation
- 8 Comités d'Orientation et de Programmation - Fonctionnement - Bilan Intermédiaire
- 9 Ressources Humaines - Mutualisation des services - Actualisation
- 10 Ressources Humaines - Tableau des effectifs - Actualisation
- 11 Ressources Humaines - Direction des Ressources Humaines - Organigramme - Actualisation
- 12 Ressources Humaines - Direction des Achats et de la Logistique - Organigramme - Actualisation
- 13 Ressources Humaines - Autorisation d'absences - Actualisation
- 14 Ressources Humaines - Association COSCA - Convention d'objectifs - Subvention - Délégation de la gestion des prestations CNAS
- 15 Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) - Demande de subvention
- 16 Règlements de dommages
- 17 Entretien des locaux - Groupement de commandes entre la Ville de Chalon-sur-Saône et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne - Création
- 18 SEM Val de Bourgogne - EHPAD de Saint-Rémy - Subvention d'équipement
- 19 CISPDP - Adhésion au Réseau OREE - Entreprises, territoires et environnement
- 20 Pôle Environnement - Travaux sur le patrimoine bâti communautaire
- 21 Cession d'un local situé 34 avenue de l'Aubépin au Docteur HELLER
- 22 Fourniture et programmation d'un système de commande synchronisée de l'Éclairage Public - Groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la Ville de Chalon-sur-Saône - Création

- 23 Parc d'Activités des Bords de Saône (PABS 2) - Bilan de clôture
- 24 ZAE de la RN6 - Convention Publique d'Aménagement - Avenant N°2
- 25 Saoneor - Domaine Industriel Chalon Bourgogne - Convention de participation financière de la société COFELY à l'extension du réseau public de distribution d'électricité
- 26 Saoneor - Cession d'emprises foncières à CAYON
- 27 SEM Patrimoniale Sud Bourgogne - Outil départemental de portage immobilier et foncier économique – Statuts - Modification
- 28 Conduite du projet « Point Mobilité » 2012 - Convention entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la Régie de Quartier Ouest Chalonnais
- 29 Déplacements et Domaines Publics -Transports scolaires – Convention financière et technique entre le Conseil Général de Saône-et-Loire et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne
- 30 Convention relative au financement de l'étude préliminaire pour la réouverture de la ligne Chalon Saint-Marcel au trafic voyageurs
- 31-1 Plan local d'urbanisme de Chalon-sur-Saône - Prescription de la révision simplifiée n°5 portant sur la réduction d'un EBC
- 31-2 Plan local d'urbanisme de Chalon-sur-Saône - Prescription de la modification n° 8 visant à la prise en compte de la suppression de 4 ZAC
- 32 Plan Local d'Urbanisme de Châtenoy-en-Bresse - Prescription de la modification n°1
- 33 Plan Local d'Urbanisme de Crissey - Prescription de la modification n° 1
- 34-1 Commune de Dracy-le-Fort - Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU)
- 34-2 Plan Local d'Urbanisme de Dracy-le-Fort - Approbation de la Révision
- 35 Révision du Plan Local d'Urbanisme de Gergy - Bilan de la concertation et arrêt projet
- 36 Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de Marnay - Bilan de la concertation et arrêt projet
- 37-1 Plan Local d'Urbanisme de Mercurey - Prescription de la révision simplifiée n°1 pour l'extension du Groupe Scolaire
- 37-2 Plan Local d'Urbanisme de Mercurey - Prescription de la révision simplifiée n°2 pour la rectification d'une erreur d'appréciation au sein du zonage
- 38 Plan Local d'Urbanisme d'Oslon - Approbation de la modification n°2
- 39 Révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Désert - Bilan de la concertation et arrêt projet
- 40 Plan Local d'Urbanisme de Saint-Loup-de-Varennes - Prescription de la modification n°2
- 41 Plan d'Occupation des Sols de Sevrey - Prescription de la modification n°3
- 42-1 Syndicat Mixte du Chalonnais, en charge du SCoT et des contrats de développement territoriaux - Création et approbation des statuts
- 42-2 Syndicat Mixte du Chalonnais, en charge du SCoT et des contrats de développement territoriaux - Désignation des délégués de la Communauté d'Agglomération
- 43 Association Seine-Moselle-Saône - Adhésion et désignation du représentant du Grand Chalon
- 44 Système d'Informations Géographiques - Convention de mise à disposition de données géographiques avec le Conseil Régional de Bourgogne
- 45 Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) - Premier appel à projets 2012 - Attribution de subventions
- 46 EPIC Office de Tourisme et des Congrès de Chalon-sur-Saône - Bilan d'utilisation de la taxe de séjour 2011
- 47 Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne/Établissement Public Commercial et Industriel (EPIC) Intercommunal « Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon » -Convention d'objectifs et de moyens 2012/2014
- 48 Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne/Établissement Public Commercial et Industriel (EPIC) Intercommunal Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon - Convention d'utilisation de biens du domaine public – Port de plaisance de Chalon-sur-Saône

- 49 Enseignement Supérieur - ARCNAM Bourgogne - Capacité en Droit - Subvention pour le soutien de la Capacité en Droit pour l'année 2012
- 50 Enseignement Supérieur - Convention de partenariat avec l'Association Mosaïques - Événement Étudiant 2012
- 51 École Média Art - Demande de subvention 2012-2013 auprès de l'État
- 52 École Média Art - Tarification EMA|PRAXIS 2012-2013
- 53 EPCC Espace des Arts - Étude de programmation – Demande de subvention
- 54 Conservatoire à Rayonnement Régional de Danse Musique et Théâtre - Politique tarifaire - Année scolaire 2012 - 2013
- 55 Espace Nautique - Récupération des calories des eaux grises - Demande de subvention
- 56 Sport de haut niveau - Convention d'objectifs tripartite entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, la Ville de Chalon-sur-Saône et l'Association Sportive Handball Club Chalon-sur-Saône - Avenant n° 1 - Subvention exceptionnelle 2012
- 57 Sport de haut niveau - Convention d'objectifs tripartite pluriannuelle entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, la Ville de Chalon-sur-Saône et la SEM Elan Sportif Chalonnais - Avenant n° 2 - Subvention exceptionnelle 2012
- 58 Échanges internationaux - Collectif Chalonnais pour la Solidarité Internationale - Subvention 2012
- 59 Échanges internationaux – Association Bourgogne Coopération - Adhésion, approbation de la charte et subvention 2012
- 60 Mise en place du Titre Interbancaire de Paiement - Convention avec le Trésor Public
- 61 Certificats d'économie d'énergie - Dépôt et valorisation
- 62 Politique énergie – Dispositif d'aide à la réalisation de diagnostics énergie pour les particuliers
- 63 Environnement – Association Atmosf'air Bourgogne – Renouvellement de la convention
- 64 Assainissement - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)
- 65 Station d'épuration et des réseaux d'assainissement de l'AUZIN - Transfert domaine public
- 66 Habitat – Programme Local d'Habitat (PLH) 2013-2018 - Premier arrêt du projet
- 67 Gens du Voyage - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage de Saône-et-Loire - Projet - Avis du Conseil Communautaire
- 68 Insertion Emploi - Mission Locale du Chalonnais - Convention d'objectifs 2012 et subvention
- 69 Insertion Emploi - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – Convention annuelle de fonctionnement et subvention
- 70 Insertion Emploi – Maison de l'Emploi et de la Formation du Chalonnais – Convention annuelle de fonctionnement et subvention 2012
- 71 Insertion Emploi – Soutien à la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) pour l'étude de faisabilité et l'implantation d'un club local d'entrepreneurs - Convention de partenariat et subvention
- 72 Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées - Modification de la composition
- 73 Accompagnement social - Épicerie Sociale et Solidaire - ANDES (Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires) - Adhésion, cotisation et demande de subvention
- 74 Enfance et Familles – Schéma d'organisation d'un service public Petite Enfance – Orientations stratégiques et objectifs opérationnels - Approbation
- 75 Enfance et Familles – Espaces Multi Accueil et Crèche Familiale - Règlements
- 76 Petite Enfance - Accueil des enfants âgés de 4 à 6 ans - CAF -Financement 2012
- 77 EPIC Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon - Budget Primitif 2012 du Port de Plaisance de Chalon-sur-Saône - Approbation
- 78-1 Assujettissement à la TVA de plein droit - Option du régime de déclaration - Activités liées à l'EPCC Espace des Arts
- 78-2 Assujettissement à la TVA de plein droit - Option du régime de déclaration - Activités liées au Parc des Expositions via l'EPIC

- 78-3 Assujettissement à la TVA de plein droit - Option du régime de déclaration - Activités liées au Port de plaisance
- 79 Finances - Rapport annuel 2011 sur la gestion de la dette - Situation au 1er janvier 2012
- 80-1 Syndicats dissous de plein droit au 1er janvier 2012 (eau et assainissement) - Comptes de gestion 2011
- 80-2 Budget général - Compte de gestion 2011
- 80-3 Budget annexe Transports Urbains - Compte de gestion 2011
- 80-4 Budget annexe Locations immobilières - Compte de gestion 2011
- 80-5 Budget annexe Aéroport - Compte de gestion 2011
- 80-6 Budget annexe Fonds de mutualisation - Compte de gestion 2011
- 81-1 Comptes administratifs 2011 des syndicats dissous de plein droit au 01.01.2012 (eau et assainissement)
- 81-2 Budget général - Compte administratif 2011
- 81-3 Budget annexe Transports Urbains - Compte administratif 2011
- 81-4 Budget annexe Locations immobilières - Compte administratif 2011
- 81-5 Budget annexe Aéroport - Compte administratif 2011
- 81-6 Budget annexe Fonds de mutualisation - Compte administratif 2011
- 82-1 Budget annexe Assainissement - Affectation des résultats 2011
- 82-2 Budget principal - Affectation des résultats 2011
- 82-3 Budget annexe Transports urbains - Affectation des résultats 2011
- 82-4 Budget annexe Locations immobilières - Affectation des résultats 2011
- 82-5 Budget annexe Aéroport - Affectation des résultats 2011
- 82-6 Budget annexe Fonds de mutualisation - Affectation des résultats 2011
- 82-7 Budget annexe Eau - Affectation des résultats 2011
- 83-1 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Déviation de la Rue du Bourg
- 83-2 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Aides à la pierre
- 83-3 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Programme Local de l'Habitat
- 83-4 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Aires de passage des gens du voyage
- 83-5 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Extension du réseau haut débit
- 83-6 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Optimisation des déchetteries
- 83-7 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Quai de transfert des déchets
- 83-8 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Equipement numérique des groupes scolaires
- 83-9 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T)
- 83-10 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - B.H.N.S – Aménagement de voiries
- 83-11 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - B.H.N.S – Matériels roulants ( Budget Annexe Transports Urbains)
- 83-12 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Quai de Saône
- 83-13 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - SAONEOR
- 83-14 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - RCEA DROUX CORTELIN
- 83-15 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- 83-16 Finances – Autorisation de programme – Clôture de l'Autorisation de programme - Restructuration et réhabilitation du Centre Nautique
- 84-1 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget principal
- 84-2 Finances - Budget principal - Ouverture d'une Autorisation de Programme de recette Subventions perçues BHNS
- 84-3 Finances - Budget principal - Avance de trésorerie au budget annexe Port de plaisance
- 84-4 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget annexe - Transports urbains
- 84-5 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget annexe locations immobilières

- 84-6 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget annexe - Aéroport
- 84-7 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget annexe - Eaux
- 84-8 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget annexe - Assainissement
- 85 Budget Annexe Aéroport - Budget Supplémentaire 2012 - Compensation financière pour contraintes particulières de service public
- 86 Transferts de compétences - Domanialité des biens
- 87 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales - Répartition 2012 - Dérogation
- 88 Société Amazon.Com,Inc. – Implantation - Dispositif d'accompagnement et de suivi

\*\*\*\*\*

Membres en exercice :	85
Présents à la séance :	55
Nombre de votants :	68
Date de la convocation :	20 juin 2012

L'an deux mille douze le vingt huit juin, à 18h00, les membres de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, convoqués par Monsieur Christophe SIRUGUE, Président, se sont réunis, Salle Pierre Lapin commune de Gergy, sous la présidence de Christophe SIRUGUE (à partir du rapport n°74), assisté de Monsieur Pierre JACOB, Monsieur Daniel GALLAND, Monsieur Benjamin GRIVEAUX, Monsieur Jean Noël DESPOCQ, Madame Martine HORY (à partir du rapport n°8), Monsieur Denis EVRARD, Madame Laurence FLUTTAZ (à partir du rapport n°2), Monsieur Alain BERNADAT, Monsieur Gérard LAURENT, Monsieur Jean Claude MOUROUX, Monsieur Bernard GAUTHIER, Monsieur Raymond GONTHIER, Monsieur Christian WAGENER, Monsieur Gilles MANIERE, Monsieur Rachid BENSACI, Monsieur Daniel VILLERET, Madame Florence ANDRE, Monsieur Marc BOIT, Monsieur Jean Paul BONIN, Monsieur Gérard BOUILLET, Monsieur Michel CESSOT, Madame Annie CEZANNE, Monsieur Daniel CHRISTEL (à partir du rapport n°13), Monsieur Daniel COISSARD, Madame Dominique COPREAUX, Madame Martine COURBON (à partir du rapport n°8), Monsieur Daniel de BAUVE, Monsieur Francis DEBRAS (à partir du rapport n°66), Monsieur Joël DEMULE, Monsieur Gilles DESBOIS, Monsieur Jacky DUBOIS, Monsieur Jean Claude DUFOURD, Monsieur Bernard DUPARAY, Monsieur François DUPARAY, Monsieur Guy DUTHOY, Monsieur Christian FICHOT, Madame Chantal FOREST, Monsieur Dominique GARREY, Monsieur Guy GONNOT, Monsieur Jean-Claude GRESS, Monsieur René GUYENNOT, Madame Geneviève JOSUAT, Monsieur Dominique JUILLOT, Madame Nathalie LEBLANC, Madame Marie MERCIER (à partir du rapport n°36), Monsieur Eric MERMET, Monsieur Eric MICHOUX, Madame Annie MICONNET, Monsieur Daniel MORIN, Monsieur Maurice NAIGEON, Monsieur Yvan NOEL, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Jean-Pierre NUZILLAT, Monsieur Dominique PELLETIER, Madame Evelyne PETIT (à partir du rapport n°3), Monsieur André PIGNEGUY, Monsieur André RENAUD, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Alain ROUSSELOT-PAILLEY, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN, Madame Yvette SEGAUD, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER (à partir du rapport n°8).

Monsieur Robert BERTIN (à partir du rapport n°39) suppléant de Madame Patricia FAUCHEZ, Madame Sandrine DURAND (à partir du rapport n°3) suppléant de Monsieur Patrick LE GALL, Monsieur Laurent PASCAL suppléant de Monsieur Gilles GONNOT.

**Absents excusés:**

Monsieur Christophe SIRUGUE a donné pouvoir à Monsieur Pierre JACOB (jusqu'au rapport n°73), Monsieur Georges AGUILLON a donné pouvoir à Monsieur Benjamin GRIVEAUX, Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU a donné pouvoir à Madame Marie MERCIER ( à partir du rapport n°36), Madame Anne CHAUDRON a donné pouvoir à Monsieur André PIGNEGUY, Monsieur Jérôme DURAIN a donné pouvoir à Madame Françoise VERJUX-PELLETIER (à partir du rapport n°8), Monsieur Christian GELETA a donné pouvoir à Monsieur Dominique PELLETIER, Monsieur Mohieddine HIDRI a donné pouvoir à Monsieur Gérard BOUILLET, Monsieur Michel ISAIÉ a donné pouvoir à Monsieur Guy DUTHOY, Monsieur Lucien MATRON a donné pouvoir à Monsieur Jacky DUBOIS, Madame Catherine PILLON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre NUZILLAT, Madame Christelle RECOUVROT a donné pouvoir à Monsieur Alain BERNADAT, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU a donné pouvoir à Monsieur Fabrice RIGNON, Madame Sandrine TISON a donné pouvoir à Madame Yvette SEGAUD, Monsieur Pierre VOARICK a donné pouvoir à Monsieur Eric MERMET,

Madame Nisrine ZAIBI a donné pouvoir à Madame Martine COURBON (à partir du rapport n°8), Madame Cécile KOHLER a donné pouvoir à Madame Laurence FLUTTAZ (à partir du rapport n°2), Monsieur Francis DEBRAS a donné pouvoir à Madame Fabienne SAINT-ARROMAN (jusqu'au rapport n°65), Monsieur François LOTTEAU, Monsieur Laurent VOILLAT.

**Absents:**

Monsieur Gilles FLEURY, Monsieur Jean-Claude MORESTIN.

\*\*\*\*\*

---

## **INTERVENTIONS**

---

**Monsieur JACOB :**

*Christophe SIRUGUE nous demande de bien vouloir excuser son absence.  
Il devrait nous rejoindre en cours de séance et il est bien évident que je lui rendrai la place qui lui revient.*

**Monsieur GALLAND :**

*Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Cher(e)s collègues, compte tenu de l'importance de l'ordre du jour de ce soir, je ne vous tiendrai pas un long discours.  
Nous nous sommes déjà réunis dans cette salle, il y a maintenant 4 ans, c'était au début de notre mandature, je vous avais présenté notre commune donc je ne le ferai pas ce soir.  
Je veux simplement nous souhaiter à tous de bons et fructueux travaux pour l'avenir de notre collectivité.*

1 Secrétaire de Séance - Désignation

Le Conseil Communautaire :

- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret ;
- Désigne Madame **Fabienne SAINT-ARROMAN** comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité par 68 voix.

2 Procès Verbal de la séance du 16 février 2012 - Adoption

Le Conseil Communautaire :

- Adopte le Procès Verbal de la séance du 16 février 2012.

Adopté à l'unanimité par 70 voix.

3 Procès Verbal de la séance du 22 mars 2012 - Adoption

Le Conseil Communautaire :

- Adopte le Procès Verbal de la séance du 22 mars 2012.

Adopté à l'unanimité par 72 voix.

4 Procès Verbal de la séance du 12 avril 2012 - Adoption

Le Conseil Communautaire :

- Adopte le Procès Verbal de la séance du 12 avril 2012.

Adopté à l'unanimité par 72 voix.

5 Décisions prises par le Président en vertu de l'article L.5211-10  
du Code Général des Collectivités Territoriales - Liste du 20 décembre 2011 au 18 mai  
2012

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte des décisions ci-dessus exposées.

Adopté à l'unanimité par 72 voix.

- 6 Décisions prises par le Bureau Communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Séances des 23 janvier, 27 février, 26 mars et 21 mai 2012  
Le Conseil Communautaire :
- Prend acte des décisions ci-dessus exposées.

Adopté à l'unanimité par 72 voix.

- 7 Délégation d'attribution au Bureau Communautaire - Actualisation  
Le Conseil Communautaire :

- Délègue au Bureau Communautaire, pendant toute la durée du mandat, les attributions énoncées ci-dessous :

#### **Administration**

- . administrer et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires et faire en conséquence tous actes conservatoires de ses droits ;
- . définir les modalités de partenariat avec l'Education Nationale concernant le fonctionnement des Classes à Horaires Aménagés Musique et Classes à Horaires Aménagés Danse et passer les conventions correspondantes ;
- . approuver les avenants aux conventions (hors marchés publics) déjà approuvées par le Conseil Communautaire lorsque ces avenants n'ont aucune incidence financière ;
- . approuver la passation des conventions de mise à disposition de service avec les communes membres, en application de l'article L5211-4-1 paragraphe II du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- . approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération.
- . approuver les actes afférents à l'acquisition des biens immobiliers et mobiliers nécessaire à l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération
- . approuver et modifier les règlements spécifiques à chaque établissement d'accueil du jeune enfant dès lors qu'il ne déroge pas au règlement de fonctionnement général approuvé par délibération du Conseil Communautaire

#### **Ressources Humaines**

- . fixer en référence aux plafonds définis par le Conseil Communautaire le montant individuel des indemnités octroyées aux stagiaires accueillis dans les services de la Communauté ;
- . fixer et modifier les tarifs de vacations pour les jurys d'examen du conservatoire, et autres intervenants ponctuels auprès des services de la Communauté ;
- . adhérer aux services d'assistance et d'accompagnement proposés par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire ;
- . adopter les modifications relatives aux modalités d'attribution du régime indemnitaire du personnel de la Communauté d'Agglomération instauré initialement par le Conseil Communautaire.

#### **Aménagement**

- . fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- . octroyer des avances de trésorerie prévues au budget, aux SEM pour la réalisation d'opérations faisant l'objet d'une convention publique d'aménagement entre la SEM et la Communauté d'Agglomération et passer la convention correspondante dans la limite de 500 000 € TTC ;
- . passer des conventions avec les communes ayant pour objet l'attribution d'aides communautaires en faveur des mobilités alternatives, en application du règlement d'intervention de la Communauté d'Agglomération approuvé par délibération du Conseil Communautaire ;

- . émettre des avis sur les projets de révision des plans locaux d'urbanisme transmis par les communes membres ;
- . décider des acquisitions et des cessions foncières nécessaires à la réalisation des opérations dont la Communauté d'Agglomération est maître d'ouvrage, ainsi que de l'octroi des indemnités consécutives ;
- . attribuer des fonds de concours aux communes membres pour la mise en place de circuits de randonnées « balades vertes » en application du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

## **Finances**

### **Garanties d'emprunts**

- . accorder la garantie de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'exercice de ses compétences aux emprunts contractés par des personnes de droit public ou privé dans le respect des dispositions des articles L.2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Autres**

- . prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- . créer les régies comptables d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- . fixer l'indemnité de conseil de M. le Receveur ;
- . décider l'étalement des charges à répartir et définir les durées d'étalement ;
- . définir les durées d'amortissement des biens renouvelables ;
- . définir et mettre à jour la liste des biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC à imputer en section d'investissement ;
- . transférer en section de fonctionnement les subventions amortissables ;
- . décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers de 4 600 € à 20 000 € ;
- . définir les conditions d'amortissement des subventions d'équipement ;
- . décider de la réforme des biens et procéder à leur vente ou à leur destruction ;
- . effectuer le choix du régime de constitution des provisions pour risques et charges ;
- . décider de la constitution des provisions pour risques et charges et de leur éventuel ajustement annuel ;
- . admettre en non valeur les créances irrécouvrables
- . solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès de tous les organismes financeurs possibles

## **Marchés publics**

. Prendre toute décision concernant la préparation, le lancement et la passation des marchés et accords-cadres passés selon une procédure formalisée, selon une procédure adaptée relevant de l'article 30 du Code des Marchés Publics, ou des marchés de travaux passés selon une procédure adaptée dont le montant est compris entre :

- entre le seuil fixé à l'article 26 II 2° du Code des Marchés Publics et 1 million d'euros lorsque la Communauté d'Agglomération intervient en tant que pouvoir Adjudicateur
- entre le seuil fixé à l'article 144 III a) du Code des Marchés Publics et 1 million d'euros lorsque la Communauté d'Agglomération intervient en tant qu'Entité Adjudicatrice

et lorsque les crédits sont inscrits au budget, à l'exception des avenants et des décisions de poursuivre qui sont délégués au Président.

## **Environnement**

- . passer les conventions avec les entreprises de recyclage permettant à la Communauté d'Agglomération de percevoir des recettes sur la reprise des matériaux.



### **Affaires culturelles**

- . fixer les montants de subventions à verser aux organismes culturels bénéficiaires des aides, en application du règlement d'intervention en matière culturelle approuvé par le conseil communautaire par la délibération du Conseil Communautaire ;
- . fixer les montants fonds de concours à verser aux communes bénéficiaires d'aides à l'aménagement ou à la construction de studios de répétition dédiés aux musiques actuelles, selon les modalités définies par le règlement d'intervention adopté par délibération du Conseil Communautaire.

### **Affaires sportives**

- . attribuer les fonds de concours aux communes dans le cadre du règlement de financement des équipements sportifs adopté par le Conseil Communautaire ;
- . fixer les montants versés aux associations sportives du Grand Chalon dans le cadre du Fonds d'Agglomération pour l'Aide à la Promotion des Activités Sportives, dans le respect du règlement d'intervention adopté par délibération du Conseil Communautaire.

### **Habitat**

- . attribuer les subventions pour le logement social HLM, en application des règlements d'intervention approuvés par le Conseil Communautaire ;
- . attribuer les subventions aux propriétaires de logements privés, dans le cadre de l'OPAH du centre ancien de Chalon/Saône et du PIG sur les communes de Lux, Champforgeuil et Saint-Marcel, dans les conditions définies par délibération du Conseil Communautaire ;
- . attribuer les subventions prévues par la convention de délégation de compétence des aides publiques à la pierre, dans le domaine du logement social adopté par délibération du Conseil Communautaire ;
- . attribuer les subventions en faveur de l'adaptation des logements sociaux pour les personnes handicapées, les personnes âgées ou à mobilité réduite dans le cadre du règlement d'intervention approuvé par délibération du conseil communautaire ;
- . attribuer les subventions en faveur de la création de logements d'urgence ;
- . attribuer les aides aux maîtres d'ouvrages pour la construction de logements neufs ayant obtenu la certification « Habitat et Environnement », selon les modalités définies par délibération du Conseil Communautaire ;
- . attribuer les aides à l'accession à la propriété selon les modalités définies par délibération du Conseil Communautaire ;
- . attribuer fonds de concours en faveur des acquisitions foncières des communes membres destinées à la réalisation de logement selon les modalités définies par délibération du Conseil Communautaire ;
- . attribuer les aides au logement locatif privé Programme Social Thématique (PST) selon les modalités définies par délibération du Conseil Communautaire.

### **Cohésion sociale et emploi**

- . fixer les montants de subventions à verser aux opérateurs retenus dans le cadre de la programmation annuelle du PLIE en application du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire ;
- . fixer les montants de subventions à verser aux porteurs de projets retenus dans la programmation annuelle du CUCS, selon les modalités définies par le règlement intérieur adopté par délibération du Conseil Communautaire.

### Enseignement supérieur

. attribuer les aides financières en faveur du soutien à la vie étudiante selon les modalités définies par le règlement intérieur adopté par délibération du Conseil Communautaire.

### Echanges internationaux

. fixer les montants des aides versées aux associations dans le cadre du règlement d'intervention financière d'appui aux projets locaux de développement solidaire sur le territoire du Grand Chalon adopté par délibération du Conseil Communautaire

- Prend acte que cette nouvelle liste de délégations au Bureau remplace celle qui résultait de la délibération du 17 septembre 2009 complétée par une délibération en date du 18 novembre 2011

Adopté à l'unanimité par 72 voix.

#### 8 Comités d'Orientation et de Programmation - Fonctionnement - Bilan Intermédiaire

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte du premier bilan relatif au fonctionnement des six Comités d'Orientation et de Programmation.

Adopté à l'unanimité par 77 voix.

#### 9 Ressources Humaines - Mutualisation des services - Actualisation

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la mutualisation des services ainsi que le temps de travail des postes concernés selon les modalités indiquées dans les tableaux ci-après :

**TABLEAU de MISE A DISPOSITION DES POSTES MUTUALISES**

**A= agglo**  
**V = ville**

<b>DIRECTIONS et SERVICES</b>	Ville	CCAS	Agglo	catég emploi	quotité travail
<b>Cabinet du Député-Maire Président</b>					
Directeur de Cabinet	1			A	50%
Collaborateur de Cabinet	1			A	50%
Cellule réception	3			C	80%V 20%A
<b>DIRECTION GENERALE DES SERVICES</b>					
<b>Directeur général des services</b>			1	A	50%
Chargée de mission	1			A	50%
Assistante	1			B	50%
<b>Direction de la communication</b>					
Directeur de la communication			1	A	50%
Directeur adjoint de la communication			1	A	50%
cellule administrative	2			C	50%
Pôle édition	2		1	B	50%
	1		1	C	50%
			1	B	50%
Pôle Presse	2			A	50%
Pôle évènements	2			A	50%
	1			C	50%
Maison du projet urbain	1			A	50%
			1	C	50%

<b>Direction de la coordination</b>					
Directeur	1			A	50%
Directeur adjoint			1	A	50%
Service des assemblées aux communes	1			A	30% V70% A
	2			C	30% V70% A
			1	B	30% V70% A
Pôle contrôle légalité	2			C	30% V70% A
Service Coopération Décentralisée			1	A	20% V80% A
Documentation	2			C	50%
Gestions déléguées et politiques contractuelles	1			A	60% V40% A
	1			A	30% V70% A
	1			A	70% V30% A
secrétariat	1			C	50%
<b>Direction de la prévention de la médiation et de la tranquillité locale</b>					
Directeur	1			A	80% V20% A
<b>Direction des ressources humaines</b>					
Directeur des ressources humaines	1			A	50%
Directeur adjoint des ressources humaines			1	A	50%
Service du déroulement de carrière et de l'action sociale	2			A	50%
	1			B	50%
	6	1	1	C	50%
Service des rémunérations et de la gestion	1			A	50%
	3			B	50%
	2		1	C	50%
Service des conditions de travail et relations sociales	3		1	A	50%
	2			B	50%
	7			C	50%
Service des emplois des compétences et de la formation	2			A	50%
	1	1	2	B	50%
	6		1	C	50%
Communication interne			1	A	50%
			1	B	50%
Pôle administratif	1			A	50%
	4			C	50%
<b>DIRECTION GENERALE ADJOINTE AUX FINANCES ET AUX SERVICES GENERAUX</b>					
Directeur général adjoint aux finances et aux services généraux	1			A	50%
assistante			1	C	50%
<b>Direction des finances et de la gestion</b>					
Directeur			1	A	50%
Directeur adjoint			1	A	50%

secrétariat			1	C	50%
Service budget			1	A	50%
Service ressources			2	A	50%
			1	B	50%
			10	C	50%
<b>Direction des affaires juridiques, de la commande publique et des assurances</b>					
Directeur	1			A	50%
Directeur adjoint			1	A	50%
Service affaires juridiques et assurances			3	A	50%
			1	B	50%
			1	C	50%
Service commande publique			1	B	50%
			4	C	50%
<b>Direction des achats et de la logistique</b>					
Directeur			1	A	50%
Directeur adjoint	1			A	50%
assistante			1	C	50%
Service achats			1	A	50%
			1	B	50%
	1		1	C	50%
Moyens généraux			3	C	50%
Editions	1			B	70% V30% A
Service logistique			1	B	50%
			10	C	50%
factotum			4	C	50%
Courrier	1		7	C	50%
Accueil			1	B	50%
			5	C	50%
Service Garage	1			A	50%
<b>Direction des systèmes. d'Information</b>					
Directeur			1	A	50%
Directeur adjoint			1	B	50%
Gestion et logistique			2	C	50%
Infrastructures et assistance aux utilisateurs			1	A	50%
			4	B	50%
			2	C	50%
Etudes et applications			2	B	50%
			1	C	50%
<b>DIRECTION GENERALE ADJOINTE A LA CITOYENNETE ET A L'ANIMATION LOCALE</b>					
Directeur général adjoint à la citoyenneté et à l'animation locale	1			A	50%
assistante	1			B	50%
<b>Direction de la culture du tourisme et du patrimoine</b>					
Directeur	1			A	50%
Assistante	1			C	50%
Pôle patrimoine musées tourisme	1			A	20% V80% A

Coordination administrative et financière	1			A	60% V40% A
<b>Direction des sports</b>					
Directeur des sports	1			A	50%
assistante	1			C	50%
secrétariat	1			C	50%
Pôle équipements sportifs et de loisirs			1	B	30% V70% A
secrétariat			1	C	30% V70% A
Pôle animation et vie sportive	1			A	80% V20% A
Coordonnateur administratif	1			A	85% V 15% A
<b>Direction de la citoyenneté et de la vie associative</b>					
Directeur	1			A	60% V40% A
démocratie participative			1	A	60% V40% A
	1			C	90% V10% A
Vie associative	1			A	90% V10% A
<b>DIRECTION GENERALE ADJOINTE AUX SOLIDARITES ET A LA COHESION SOCIALE</b>					
Directeur général adjoint aux solidarités et à la cohésion sociale			1	A	50%
assistante			1	C	50%
<b>Direction de la cohésion sociale, habitat et emploi</b>					
Directeur			1	A	50%
Assistante	1			B	50%
Assistante			1	B	20% V80% A
Assistante	1			B	50%
Service Cohésion Sociale Emploi			1	A	50%
Service logement et gestion immobilière	1			A	90% V 10% A
Assistante	1			C	90% V 10% A
Service habitat et renouvellement urbain			1	A	40% V60% A
			1	C	40% V60% A
<b>DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES</b>					
Directeur général des services techniques			1	A	50%
assistantes	1			B	50%
assistante			1	C	50%
<b>Direction des déplacements Domaines Publics</b>					
Directeur			1	A	50%
Responsable des déplacements			1	A	50%
Service Gestion des Domaines Publics			1	A	80% V20% A
	1		1	B	80% V20%

					A
	3			C	80% V20% A
<b>Direction des grands projets</b>					
Directeur	1			A	50%
Assistante		1		C	50%
Directeur adjoint			1	A	50%
Cellule administrative	1			C	50%
Service grands projets de voirie	1			A	50%
	1			B	50%
Service grands projets de construction et du patrimoine bâti	1			A	60% V40% A
Responsable bureau d'études	1			A	60% V40% A
	9		1	B	60% V40% A
	6			C	60% V40% A
Service Etudes de Proximité	3			B	80% V20% A
	4			C	80% V20% A
<b>Direction des services urbains de proximité</b>					
Directeur	1			A	60% V40% A
Assistants opératrices	2			C	60% V40% A
Ateliers Municipaux	1			A	60% V40% A
	1,1 ETP			B	60% V40% A
	9,55 ETP			C	60% V40% A
Service Propreté Urbaine et Proximité	1			A	60% V40% A
	0,12 ETP			B	60% V40% A
	3,20 ETP			C	60% V40% A
Service Espaces Verts	1			A	60% V40% A
	0,84 ETP			B	60% V40% A
	1,45 ETP			C	60% V40% A
Service Voirie Exploitation	2			B	60% V40% A
	3,8 ETP			C	60% V40% A
Service Electrique Urbain	2			B	60% V40% A
	2,13 ETP			C	60% V40% A
<b>Direction Environnement</b>					
Directeur			1	A	50%
			1	A	50%
assistantes	1		1	C	50%

Missions agenda 21	1			B	50%
Mission énergie climat	1			B	50%
Gestion des risques et prévention des pollutions	3			B	80% V20% A
<b>DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</b>					
Directeur général Adjoint			1	A	50%
Assistante	1		1	C	50%
<b>Direction urbanisme et foncier</b>					
Directeur			1	A	50%
assistante			1	C	50%
Service foncier			1	A	50%
			2	B	50%
Etudes et projets urbains			2	A	50%
			2	B	50%
			1	C	50%
<b>Direction Economie Recherche Enseignement Supérieur</b>					
Directeur			1	A	50%
Assistante			1	C	50%
Service Aménagement Economique Développement numérique et SIG			1	A	50%
Directeur			1	A	50%
Ingénieur aménagement	1			A	50%
Technicien SIG			1	B	50%
Enseignement supérieur			1	A	20% V80% A

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition dont le projet est mis en annexe.

Adopté à l'unanimité par 77 voix.

10 Ressources Humaines - Tableau des effectifs - Actualisation  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve les modifications et les créations d'emplois suivantes :

Direction Générale Adjointe aux Finances et Services Généraux

Direction des Achats et de la Logistique – service logistique

- Transformation d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet 25 h/hebdomadaires, en un poste d'adjoint technique, à temps complet, à effet au 1er août 2012

Service achats

- Transfert de deux postes d'adjoints techniques, à temps complet, du tableau des effectifs de la Ville de Chalon au tableau des effectifs de la CACVB à effet au 1<sup>er</sup> août 2012

Direction des Systèmes d'Information - Etudes et applications

- Transformation d'un poste de technicien, à temps complet, en un poste d'ingénieur, à temps complet, à effet au 1er juillet 2012

Direction Générale Adjointe à la Citoyenneté et à l'Animation Locale  
Direction de la Culture du Tourisme et du Patrimoine – Conservatoire à Rayonnement Régional

- Création d'un poste d'assistant enseignement artistique (AEA), à temps complet 20h /hebdomadaires, à effet au 1er septembre 2012
- Transformation d'un poste d'assistant enseignement artistique (AEA) principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet, 18 h 50/hebdomadaires, en un poste d'assistant enseignement artistique (AEA) principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet 20 h/hebdomadaires

Direction Générale Adjointe aux Solidarités et à la Cohésion Sociale  
Direction Enfance Familles Education – service enfance et familles

- Transfert d'un poste d'adjoint technique 2ème classe, à temps complet, du tableau des effectifs de la Ville au tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne (CACVB)
- Transfert d'un poste d'assistant socio éducatif, à temps complet, du tableau des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne (CACVB)

Direction Générale des Services Techniques  
Direction de l'Eau et de l'Assainissement

- Transformation d'un poste de secrétaire de mairie, à temps non complet 10h50/hebdomadaires en un poste d'attaché, à temps complet 35 heures hebdomadaires et mise à disposition à la commune de Saint-Mard-de-Vaux
- d'un volume d'heures de 16 heures hebdomadaires de ce poste

Direction de la Gestion des Déchets

- Création d'un poste d'agent de maîtrise, ou de techniciens, à temps complet pour le recrutement d'un contrôleur
- Approuve le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne actualisé et annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 77 voix.

11 Ressources Humaines - Direction des Ressources Humaines - Organigramme - Actualisation

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte de la proposition des évolutions suivantes de l'organisation de la Direction des Ressources Humaines :

1/- Service Déroulement de Carrière :

OBJECTIFS	SOLUTION	MOYENS
<ul style="list-style-type: none"><li>• recentrer les gestionnaires de carrière sur la gestion administrative et le conseil des agents permanents</li><li>• améliorer l'exploitation et la</li></ul>	Création d'une cellule de gestion des agents non titulaires non permanents	2 agents de catégorie C en poste au sein du service



<p>gestion des informations concernant les agents non titulaires non permanents</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• préfigurer une gestion déconcentrée des principales populations (animateurs – personnels de remplacement petite enfance notamment)</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• permettre à tout agent permanent d’avoir un entretien de carrière incluant la formation permanente et la mobilité interne avec un interlocuteur cadre de la DRH</li> </ul>	<p>Création d’un groupe cadres au sein de la direction animé par la responsable du service Déroulement de Carrière et Action Sociale chargé de recevoir à la demande les agents pour un entretien de carrière.</p> <p>Outre celle-ci il serait composé des cadres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adjointe au responsable du service</li> <li>• Responsable unité formation</li> <li>• Psychologue du travail</li> <li>• DRH adjointe</li> <li>• DRH</li> </ul>	<p>5 agents de catégorie A en poste au sein de la direction</p>

2/ - Pôle administratif :

- ce service en plus de ses missions actuelles sera chargé de la gestion de l’action sociale :
- suivi des contrats avec le CNAS (rappel la gestion des demandes de prestations faites par les agents de la ville et du CCAS est confiée à l’association COSCA qui accepte de prendre également en charge celles des agents de la Communauté d’Agglomération) ;
  - suivi des contrats de participation à la protection sociale .

3/ - création d’un emploi de conseiller technique placé auprès de la direction des ressources humaines par redéploiement d’un emploi de catégorie A.

Missions

- conduire des études générales et transversales sur différents dossiers relatifs à la politique de gestion des ressources humaines telles que : astreintes - permanences – interventions, horaires de travail, temps de travail, logement

- de fonction... ;
- animer des groupes de réflexion dans le domaine RH en lien avec ces études.

4/ - création d'une cellule chargée de conduire en lien avec la Direction des Systèmes d'Information le projet de dématérialisation de certains processus RH.

5/ - renfort de la cellule communication interne par un agent de catégorie A qui assurera l'encadrement et le management des actions dans ce domaine.

- Prend acte de la mise en place du nouvel organigramme joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 77 voix.

12 Ressources Humaines - Direction des Achats et de la Logistique - Organigramme - Actualisation

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte de la proposition de mise en place d'une nouvelle organisation de la gestion des fournitures d'entretien, des vêtements de travail ainsi que du nettoyage du linge qui sera assurée par la Direction des Achats et de la Logistique et qui implique le transfert d'une partie de l'activité du magasin des ateliers municipaux à la Direction des Achats et de la Logistique,
- Prend acte de la mise en place du nouvel organigramme de la Direction des Achats et de la Logistique joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 77 voix.

13 Ressources Humaines - Autorisation d'absences - Actualisation

Le Conseil Communautaire :

- Approuve les autorisations d'absences qui pourront être accordées aux membres du bureau ainsi qu'aux délégués de l'Association COSCA, pour exercer leurs missions et qui seront intégrées dans la liste annexée au présent rapport, à savoir :
  - 20 jours par an pour le Président et le Trésorier, fractionnables par demi-journée ;
  - 7 jours par an aux membres du bureau, fractionnables par demi-journée (en dehors du Président et du trésorier) ;
  - 5 jours par an aux délégués, fractionnables par demi-journée.

Les autorisations d'absence devront donner lieu à information préalable du service, dans la mesure du possible au moins 3 jours avant la date souhaitée et seront accordées sous réserve de nécessité de service.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

14 Ressources Humaines - Association COSCA - Convention d'objectifs - Subvention - Délégation de la gestion des prestations CNAS

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le versement d'une subvention de 27.000 euros à l'Association COSCA ;
- Approuve le projet de convention d'objectifs tripartite Ville de Chalon-sur-Saône, CACVB, Association COSCA fixant les modalités de versement d'une subvention à l'Association COSCA. Cette convention entrera en vigueur à la

date de la signature et arrivera à échéance le 31 décembre 2012 ;

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'Association COSCA dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- Confie à l'Association COSCA la gestion du service des prestations CNAS des agents de la CACVB indépendamment de l'adhésion individuelle des agents de la collectivité à l'association.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

15 Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la  
Fonction Publique (FIPHFP) - Demande de subvention  
Le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du FIPHFP une aide financière afférente à la prise en charge d'une partie de l'achat de prothèses auditives pour un agent affecté à la Direction Enfance Familles Education pour un montant de 1 150,34 € ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à verser à l'agent le remboursement émanant du FIPHFP de frais liés à l'achat de prothèses auditives qu'il a engagés personnellement.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

16 Règlements de dommages  
Le Conseil Communautaire :

- Prend acte de l'acceptation par Monsieur le Président d'une indemnité de sinistre à hauteur de 1 634,00 €.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

17 Entretien des locaux - Groupement de commandes entre la Ville  
de Chalon-sur-Saône et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne -  
Création  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Chalon-sur-Saône et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, pour la prestation de nettoyage de locaux ;
- Désigne la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne comme coordonnateur du groupement ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, dont le projet est joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

18 SEM Val de Bourgogne - EHPAD de Saint-Rémy - Subvention d'équipement  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve une subvention d'équipement de 250 000 € à la SEM Val de Bourgogne ;

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention tripartite entre la SEM Val de Bourgogne, la commune de Saint-Rémy et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, telle qu'annoncée.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

- 19 CISPD - Adhésion au Réseau OREE - Entreprises, territoires et environnement  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'adhésion au Réseau OREE pour l'année 2012 ;
- Approuver la participation financière de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne pour un montant de 500 € au titre du droit d'entrée et d'approuver le versement de 2000 € au titre de la cotisation annuelle 2012 ;
- Décide à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner son représentant au sein de l'OREE ;
- Désigne Monsieur Denis EVRARD comme représentant du Grand Chalon appelé à siéger au sein du réseau OREE ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion à l'OREE.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

- 20 Pôle Environnement - Travaux sur le patrimoine bâti  
communautaire  
Le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondant à cette opération.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

- 21 Cession d'un local situé 34 avenue de l'Aubépin au Docteur HELLER  
Le Conseil Communautaire :

- Autorise la cession du local situé 34 avenue de l'Aubépin, dans un ensemble en copropriété, composé des lots n° 12 et 42 (cave et local), édifié sur la parcelle cadastrée DP n° 28, au Docteur Anne HELLER pour un montant de 35 100 € (hors frais notariés à la charge de l'acquéreur) ;
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le compromis de vente ou l'acte authentique à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

- 22 Fourniture et programmation d'un système de commande synchronisée de l'Éclairage Public - Groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la Ville de Chalon-sur-Saône - Création  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve la création d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la Ville de Chalon-sur-Saône pour la fourniture et la programmation d'un système de commande synchronisée de l'Éclairage Public avec prise en compte météorologique pour les Zones

d'Intérêts Communautaires limitrophes et la Ville ;

- Désigne la Ville de Chalon-sur-Saône comme coordonnateur du groupement ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, dont le projet est joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

23 Parc d'Activités des Bords de Saône (PABS 2) - Bilan de clôture  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve le bilan de clôture de la concession d'aménagement produit par l'aménageur, la SEM Val de Bourgogne ;
- Accepte la remise au Grand Chalon des terrains, propriété de la SEM Val de Bourgogne, à l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- Charge Maître Céline VINCENT, Notaire à Chalon-sur-Saône, des formalités afférentes ;
- Donne quitus à l'aménageur, la SEM Val de Bourgogne.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

24 ZAE de la RN6 - Convention Publique d'Aménagement - Avenant N°2  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'avenant n°2 à la Convention Publique d'Aménagement relative à la ZAE de la RN6 sur la commune de Varennes-le-Grand ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

25 Saoneor - Domaine Industriel Chalon Bourgogne - Convention de participation financière de la société COFELY à l'extension du réseau public de distribution d'électricité  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'offre de concours de la Société COFELY ;
- Adopte le projet de convention de financement entre le Grand Chalon et la Société COFELY ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la dite convention.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

26 Saoneor - Cession d'emprises foncières à CAYON  
Le Conseil Communautaire :

- Accepte la cession foncière sur le secteur SAONEOR, d'une partie de la parcelle AE 73 d'environ 3 420 m<sup>2</sup> située sur la commune de Fragnes et d'une partie de la parcelle AI 45 d'environ 17 340 m<sup>2</sup> sur la commune de Champforgeuil, (les superficies seront définies après bornage définitif), pour un montant de 210 000 €, hors frais notariés à la charge de l'acquéreur ;
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le compromis de vente

ou l'acte authentique à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

- 27 SEM Patrimoniale Sud Bourgogne - Outil départemental de portage immobilier et foncier économique – Statuts - Modification  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de statuts de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne, dans leur nouvelle version, jointe en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

- 28 Conduite du projet « Point Mobilité » 2012 - Convention entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la Régie de Quartier Ouest Chalonnais  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, et la Régie de Quartiers Ouest Chalonnais ;
- Approuve le versement d'une subvention de 15 000,00 € à la Régie de Quartiers Ouest Chalonnais au titre de l'année 2012 ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

- 29 Déplacements et Domaines Publics -Transports scolaires – Convention financière et technique entre le Conseil Général de Saône-et-Loire et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne  
Le Conseil Communautaire :

- Valide les termes de la convention générale de répartition des compétences pour le transport public de voyageurs avec le Département de Saône-et-Loire ;
- Fixe la durée de la convention à quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015 ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'application annexées à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

- 30 Convention relative au financement de l'étude préliminaire pour la réouverture de la ligne Chalon Saint-Marcel au trafic voyageurs  
Le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention entre l'Etat, la Région Bourgogne, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et Réseau Ferré de France relative au financement de l'étude préliminaire pour la réouverture de la ligne Chalon – Saint-Marcel au trafic de voyageurs (ligne 882 000 de Chalon-sur-Saône à Saint-Marcel).

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

31-1 Plan local d'urbanisme de Chalon-sur-Saône - Prescription de la révision simplifiée n°5 portant sur la réduction d'un EBC

Le Conseil Communautaire :

- Prescrit la révision simplifiée n°5 du PLU visant à réduire un EBC pour permettre l'aménagement d'une aire de stationnement pour les parents d'élèves de maternelle et d'une nouvelle cour au sein de l'établissement scolaire Saint Dominique, opération présentant un intérêt général pour la Ville de Chalon-sur-Saône ;
- Approuve les modalités de la concertation publique prévues dans le cadre de la révision simplifiée n°5 aux conditions énoncées ci-dessous :
  - information au public par le bulletin municipal (Chalon Magazine) ainsi qu'une communication par le biais du site internet de la Ville de Chalon-sur-Saône ;
  - mise à disposition d'un dossier et d'un registre pour recueillir l'avis de la population à l'accueil de l'Hôtel de Ville ;
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure de révision simplifiée ;

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Chalon-sur-Saône et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

31-2 Plan local d'urbanisme de Chalon-sur-Saône - Prescription de la modification n° 8 visant à la prise en compte de la suppression de 4 ZAC

Le Conseil Communautaire :

- Prescrit la modification n°8 du PLU pour modifier les pièces du PLU relatives aux ZAC n° 5, 8, 9, 14 clôturées ;
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Chalon-sur-Saône et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

32 Plan Local d'Urbanisme de Châtenoy-en-Bresse - Prescription de la modification n°1

Le Conseil Communautaire :

- Prescrit la modification n°1 du PLU pour mettre à jour les pièces du PLU relatives à la suppression de la ZAC du Champ Chassy ;
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à

la mise en œuvre de cette procédure de modification.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Châtenoy-en-Bresse et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

- 33 Plan Local d'Urbanisme de Crissey - Prescription de la modification n° 1  
Le Conseil Communautaire :

- Prescrit la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Crissey, conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, pour adapter l'orientation d'aménagement du secteur AU1 des Terres des Croix Rouges, mettre en œuvre un phasage de l'urbanisation de ce secteur et classer en réserve d'urbanisation future (2AU) les secteurs AU1 « rue de la Chapelle » et « A la Rougère » ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Crissey et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

- 34-1 Commune de Dracy-le-Fort - Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU)  
Le Conseil Communautaire :

- Décide l'institution du droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du Plan local d'urbanisme ;
- Précise que le droit de préemption entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage à la mairie de Dracy-le-Fort et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon et d'une insertion dans deux journaux : Le Journal de Saône-et-Loire et Dimanche Saône-et-Loire.

Le périmètre d'application du droit de préemption urbain figurera dans les annexes du dossier du PLU conformément à l'article R 123-13-4 du Code de l'Urbanisme.

Une copie de la délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux, Monsieur le Président du Conseil supérieur du notariat, à la Chambre départementale des notaires, au Barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance, au Greffe du même tribunal.

Adopté à la majorité par 77 voix pour et 1 abstention (M. JUILLOT)

- 34-2 Plan Local d'Urbanisme de Dracy-le-Fort - Approbation de la Révision  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision du PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions des articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au



siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, et à la mairie de Dracy-le-Fort. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Le dossier de révision du PLU sera tenu à la disposition du public à la Direction Urbanisme et Foncier du Grand Chalon, 7 rue Georges Maugey 71100 Chalon-sur-Saône, à la mairie de Dracy-le-Fort ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'urbanisme la présente délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa transmission à Monsieur le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU ou dans le cas contraire dès publication et transmission à Monsieur le Préfet de la délibération approuvant les modifications demandées.

Adopté à la majorité par 77 voix pour et 1 abstention (M. JUILLOT)

---

## **INTERVENTION**

---

### **Monsieur JUILLOT :**

*Monsieur le Président, sur ce rapport et ce PLU de Dracy, sans mélanger les genres, je m'abstiendrai pour des raisons personnelles de discrimination familiale.*

*Merci.*

35 Révision du Plan Local d'Urbanisme de Gergy - Bilan de la concertation et arrêt projet  
Le Conseil Communautaire :

- Clôture la concertation réalisée pendant l'élaboration du PLU ;
- Approuve le bilan de la concertation tel qu'exposé ci-dessous :

La commune a déterminé les modalités de concertation suivantes :

- Une réunion publique ;
- Le site internet de la commune ;
- Le bulletin municipal ;

Les modalités de la concertation ont été respectées de la manière suivante :

- La réunion publique du 3 février 2011 a fait ressortir deux points qui portent sur le renforcement de la concertation par la mise à disposition des documents en mairie et sur le site internet. Par ailleurs, les habitants ont demandé des documents clairs et explicites ; ce que la municipalité s'est efforcée de réaliser en transmettant des documents synthétiques ;

- Lors de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2011 présentant le PADD les discussions ont porté sur l'assainissement, ce qui a conduit la municipalité à préciser les modalités de raccordement des deux stations d'épuration de la commune ; sur les zones inondables, la municipalité a intégré les dernières réflexions en cours ; et sur les différences entre zones Agricoles et zones Naturelles, ce qui a conduit à transformer la zone inondable du Val de Saône en zone Agricole inondable (Ai) au lieu d'une zone Naturelle (N) ;

- La réunion du 15 mai 2012 a permis de faire une présentation du projet d'arrêt du PLU. Les remarques concernaient principalement la volonté des habitants de conserver l'esprit village de leur commune. Le projet de PLU répond à cette demande par le choix d'un scénario de développement modéré (taux de croissance de 0,6% annuel) ;

- Une page dédiée à la révision du PLU a été créée sur le site internet communal et régulièrement actualisée ;

- Plusieurs bulletins municipaux ont rendu compte de l'avancement de la démarche de révision du PLU, notamment ceux de mai et décembre 2011 ;

- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gergy, tel qu'il est annexé ;
- Précise que le projet sera notifié en application des l'articles L121-4, L123-9 et L121-12 du code de l'urbanisme pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à son élaboration, à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, et à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- Informe que le dossier sera tenu à disposition du public à la mairie de Gergy et à la Direction Urbanisme et Foncier du Grand Chalons, 7 rue Georges Maugey 71100 Chalons-sur-Saône, conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme ;
- Informe que les Présidents des associations agréées en application de l'article L121-5 du code de l'urbanisme pourront en prendre connaissance, s'ils le demandent.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalons-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Gergy et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalons Val de Bourgogne, dite le Grand Chalons.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

## **INTERVENTION**

### **Monsieur GALLAND :**

*Simplement pour signaler que le Conseil Municipal a approuvé ce bilan de concertation mardi soir.*

36      Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de Marnay - Bilan de la concertation et arrêté projet  
Le Conseil Communautaire :

- Clôture la concertation réalisée pendant l'élaboration du PLU ;
- Approuve le bilan de la concertation tel qu'exposé ci-dessous :

La commune a déterminé les modalités de concertation suivantes :

- la tenue de réunions publiques d'information à l'échelle communale ;
- l'affichage et la mise en place d'une exposition en mairie permettant la présentation des éléments d'étude et des orientations relatifs au contenu du PLU, et notamment le PADD ;
- la mise à disposition d'un registre où des observations pourront être consignées par écrit.

Les modalités de la concertation ont été respectées et ont donné lieu notamment à :

- Deux réunions publiques, qui ont eu lieu, le 28 mars et le 11 mai 2012 ; lors des réunions publiques, certains habitants se sont interrogés sur la zone Ue, à vocation d'équipement, située devant la Mairie en l'absence de projet connu ;
- Une exposition du projet qui a été réalisée en mairie ;
- La mise à disposition d'un registre en mairie qui n'a pas recueilli de remarques.

Les remarques n'ont donné lieu à aucune modification du projet de PLU.

- Arrête le projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Marnay, tel qu'il est annexé ;
- Précise que le projet sera notifié en application des l'articles L121-4, L123-9 et L121-12 du Code de l'Urbanisme pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à son élaboration, à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, et à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- Informe que le dossier sera tenu à disposition du public à la mairie de Marnay et à la Direction Urbanisme et Foncier du Grand Chalon, 7 rue Georges Maugey à Chalon-sur-Saône, conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme ;
- Informe que Messieurs les Présidents des associations agréées en application de l'article L121-5 du Code de l'Urbanisme pourront en prendre connaissance, s'ils le demandent.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Marnay et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon.

Adopté à la majorité par 79 voix pour et 1 abstention (M.BOIT)

## **INTERVENTIONS**

### **Monsieur BOIT :**

*Suite au débat du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du 27 avril 2012, plusieurs questions de désaccord au niveau de la commune surtout au niveau du PLH avec la variation démographique de 0,50, il faut quand même savoir que Marnay est une commune qui a été lourdement impactée par le PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) et on se retrouve pénalisé une deuxième fois avec le PLH (Programme Local d'Habitat) puisque nous aurions plus droit qu'à une construction par an sur les 15 prochaines années.*

*Un mécontentement de la population, il y a eu deux réunions, la dernière a été assez chaude mais le Conseil Municipal a décidé de voter d'arrêter le projet pour que la lecture se fasse auprès de nos partenaires et qu'il y ait enquête publique afin que la population puisse s'exprimer.*

*Tout ce que je souhaite, c'est que cela évolue dans le bon sens car à Marnay c'est chaud et c'est très difficile pour les élus.*

*Les gens ne comprennent pas bien car il y a des communes qui ont eu une évolution assez grande et nous à Marnay, on a rien eu, on a eu un PPRI qui nous a enlevé la moitié de la commune et on se retrouve encore avec des terrains qui ont disparu avec le PLH.*

### **Monsieur JACOB :**

*On comprend tout à fait ce que tu dis Marc, on imagine ce que pensent les habitants de Marnay.*

*Tu as raison de lier PLH et PLU puisque le PLH va intégrer le PLU intercommunal donc c'est bien des sujets liés.*

*On reparlera du PLH un peu plus loin dans l'ordre du jour, si tu le veux bien, mais je comprends tout à fait la logique de l'évoquer maintenant mais nous y reviendrons tout à l'heure.*

### **Monsieur GAUTHIER :**

*Simplement Monsieur le Président, pour que nous n'oublions pas dans le débat futur sur le PLH, c'est que le constat qui a été dressé, effectivement, il est quantitatif et c'est la nouveauté du PLH mais ça c'est le législateur qui en a décidé ainsi, sauf que ce qu'à oublié de dire Marc BOIT, c'est qu'il y a la notion de secteurs, effectivement il y a une production qui est actée par commune mais il y a une approche sectorielle qui pourrait permettre de faire bouger ce chiffre qui en fait, est un chiffre pivot de production par commune.*

**Monsieur JACOB :**

*On y revient tout à l'heure sur le PLH.*

37-1 Plan Local d'Urbanisme de Mercurey - Prescription de la révision simplifiée n°1 pour l'extension du Groupe Scolaire  
Le Conseil Communautaire :

- Prescrit la révision simplifiée n°1 du PLU de Mercurey pour permettre l'agrandissement du groupe scolaire de la commune de Mercurey ;
- Ouvre une phase de concertation pour la procédure de révision simplifiée n°1 avec la population, les associations locales et l'ensemble des partenaires directement intéressés dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités suivantes :
  - Mise à disposition d'un dossier présentant le projet et d'un registre à la Mairie de Mercurey ;
  - Information du public dans le bulletin municipal de la commune de Mercurey et sur son site internet ;
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure de révision simplifiée.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Mercurey et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 80 voix.

37-2 Plan Local d'Urbanisme de Mercurey - Prescription de la révision simplifiée n°2 pour la rectification d'une erreur d'appréciation au sein du zonage  
Le Conseil Communautaire :

- Prescrit la révision simplifiée n°2 du PLU de Mercurey pour rectifier une erreur d'appréciation sur le zonage ;
- Ouvre une phase de concertation pour la procédure de révision simplifiée n°2 avec la population, les associations locales et l'ensemble des partenaires directement intéressés dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités suivantes :
  - Mise à disposition d'un dossier présentant le projet et d'un registre à la Mairie de Mercurey ;
  - Information dans le bulletin municipal de la commune de Mercurey et sur son site internet ;
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure de révision simplifiée.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Mercurey et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 80 voix.

38 Plan Local d'Urbanisme d'Oslon - Approbation de la modification n°2  
Le Conseil Communautaire :

- Constate que les modalités d'enquête publique ont bien été respectées ;
- Approuve la modification n° 2 du PLU de la commune d'Oslon, telle qu'elle est annexée.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie d'Oslon et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 80 voix.

39 Révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Désert - Bilan de la concertation et arrêt projet  
Le Conseil Communautaire :

- Clôture la concertation réalisée pendant l'élaboration du PLU ;
- Approuve le bilan de la concertation tel qu'exposé ci-dessous :

La délibération prescrivant l'élaboration du PLU a prévu les modalités de concertation suivantes :

- réunions publiques ;
- bulletin municipal ;
- registre en mairie.

Les modalités de la concertation ont été respectées de la manière suivante :

- Une première réunion publique portant sur les orientations du PADD a eu lieu le 8 décembre 2009. Une seconde réunion publique a eu lieu le 15 décembre 2011 ;
- Des informations relatives au PLU ont été publiées dans les bulletins municipaux de juillet et octobre 2008, juillet et décembre 2009, décembre 2009, décembre 2010 et janvier 2012 ;
- Un registre a été mis à disposition du public. 38 courriers sont annexés à ce registre émanant de particuliers ;
- les remarques portent principalement sur le zonage : demandes relatives à la constructibilité des terrains, demande de classement en espace naturel protégé ;
- d'autres demandes concernaient le déclassement ou le classement de plusieurs Espaces Boisés Classés (EBC) ;
- plusieurs remarques concernaient des demandes pour réaliser des abris pour les animaux ou abris de jardin, garages ou extensions de l'habitation principale.

Plusieurs de ces remarques ont été intégrées dans le document d'arrêt projet.

- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Désert, tel qu'il est annexé ;
- Précise que le projet sera notifié en application des articles L121-4, L123-9 et L121-12 du Code de l'Urbanisme pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à sa révision, à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, et à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- Informe que le dossier sera tenu à disposition du public conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme à la mairie de Saint-Désert et à la Direction Urbanisme et Foncier du Grand Chalon, 7 rue Georges Maugey à Chalon-sur-Saône ;

- Informe que Messieurs les Présidents des associations agréées en application de l'article L121-5 du Code de l'Urbanisme pourront en prendre connaissance, s'ils le demandent.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Saint-Désert et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

---

## **INTERVENTION**

---

### **Monsieur CHRYSTEL :**

*Je fais un constat au niveau du PLU de Saint-Désert, on est passé de 23 hectares à 29 hectares constructibles, c'est-à-dire que l'on s'inscrit dans le futur PLH, dont on discutera tout à l'heure et j'aurai peut être une observation à faire à ce moment là mais comme mon collègue de Marnay, j'avoue que ça va être quand même assez difficile à présenter à la population.*

- 40 Plan Local d'Urbanisme de Saint-Loup-de-Varennes - Prescription de la modification n°2  
Le Conseil Communautaire :

- Prescrit la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Loup-de-Varennes, conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, portant sur l'adaptation du règlement de la zone IINAXB ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de modification.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Saint-Loup-de-Varennes et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

- 41 Plan d'Occupation des Sols de Sevrey - Prescription de la modification n°3  
Le Conseil Communautaire :

- Annule la procédure de révision générale du PLU de Sevrey, prescrite par délibération municipale en date du 12 décembre 2007 ;
- Prescrit la modification n°3 du Plan local d'urbanisme de Sevrey, conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, portant sur :
  - La modification du règlement de la zone IINAXB ;
  - La modification du règlement des zones IINA ;
  - La modification du règlement de la zone UC ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Sevrey et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le journal de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

42-1 Syndicat Mixte du Chalonnais, en charge du SCoT et des contrats de développement territoriaux - Création et approbation des statuts

Le Conseil Communautaire :

- Demande la création entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, et les communautés de communes précitées d'un syndicat mixte dénommé « Syndicat Mixte du Chalonnais », au 1<sup>er</sup> octobre 2012 ;
- Approuve les statuts du Syndicat Mixte du Chalonnais, tels que joints en annexe.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

42-2 Syndicat Mixte du Chalonnais, en charge du SCoT et des contrats de développement territoriaux - Désignation des délégués de la Communauté d'Agglomération

Le Conseil Communautaire :

- Décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour désigner les délégués de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne au Syndicat Mixte du Chalonnais, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Désigne, après élection, parmi ses membres, les délégués suivants :

o Délégués titulaires : 16 délégués

- Monsieur Alain BERNADAT ;
- Monsieur Jean-Noël DESPOCQ ;
- Monsieur Daniel GALLAND ;
- Monsieur Dominique GARREY ;
- Monsieur Bernard GAUTHIER ;
- Monsieur Benjamin GRIVEAUX ;
- Monsieur Pierre JACOB ;
- Monsieur Gérard LAURENT ;
- Madame Nathalie LEBLANC ;
- Monsieur François LOTTEAU ;
- Monsieur Jean-Claude NOUVEAU ;
- Madame Evelyne PETIT ;
- Monsieur Christophe SIRUGUE ;
- Madame Françoise VERJUX-PELLETIER ;
- Monsieur Daniel VILLERET ;
- Monsieur Christian WAGENER ;

o Délégués suppléants : 8 délégués :

- Monsieur Marc BOIT ;
- Monsieur Jean-Paul BONIN ;
- Monsieur Francis DEBRAS ;
- Monsieur Bernard DUPARAY ;

- Monsieur René GUYENNOT ;
- Monsieur Eric MERMET ;
- Monsieur Yvan NOEL ;
- Monsieur Alain ROUSSELOT-PAILLEY.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

43 Association Seine-Moselle-Saône - Adhésion et désignation du représentant du Grand Chalon

Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, à l'association Seine-Moselle-Saône ;
- Approuve le versement de la cotisation annuelle de 1000 € ;
- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour la désignation de son représentant au sein de l'Association Seine-Moselle-Saône ;
- Désigne Monsieur Gérard LAURENT en tant que représentant du Grand Chalon pour siéger au sein de l'Association Seine-Moselle-Saône.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

44 Système d'Informations Géographiques - Convention de mise à disposition de données géographiques avec le Conseil Régional de Bourgogne

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la convention de mise à disposition de données géographiques au Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre de sa plate-forme d'informations voyageurs Mobigo ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant de signer la convention.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

45 Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) - Premier appel à projets 2012 - Attribution de subventions

Le Conseil Communautaire :

- Approuve les propositions de la Commission de suivi du FAPC concernant l'attribution des fonds de concours dans le cadre du premier appel à projets de l'année 2012, telles que présentées dans le tableau ci-après :

Commune	Thématique FAPC	Intitulé du projet	Coût prévisionnel total du projet (€ HT)	Montant prévisionnel maximal du fonds de concours
DRACY LE FORT	<b>Thématique 1 : voirie ayant un impact réduit sur l'environnement</b>	Aménagement d'une partie de la rue de l'Eglise : création de stationnements en dalles alvéolaires	8 201,00 €	4 100,50 €



<b>FARGES LES CHALON</b>	<b>Thématique 2 : économie et tourisme de proximité</b>	Restauration du lavoir communal	13 315,31 €	6 589,07 €
<b>FONTAINES</b>	<b>Thématique 1 : voirie ayant un impact réduit sur l'environnement</b>	Aménagement de la rue des Champs	400 337,00 €	44 913,28 €
<b>GERGY</b>	<b>Thématique 1 : voirie ayant un impact réduit sur l'environnement</b>	Réfection de la route du Grand Villeneuve	72 918,00 €	22 837,63 €
<b>GIVRY</b>	<b>Thématique 4 : Etudes communales environnemental es et urbaines</b>	Etude de réaménagement et d'embellissement d'espaces publics en centre bourg	8 000,00 €	2 796,18 €
<b>GIVRY</b>	<b>Thématique 3 : Aménagement paysager environnemental</b>	Réaménagement de l'école élémentaire Lucie Aubrac : aménagement du parc Oppenheim	174 718,39 €	23 301,52 €
<b>LUX</b>	<b>Thématique 1 : voirie ayant un impact réduit sur l'environnement</b>	Aménagement de la rue Claude Bernard	28 182,50 €	9 662,44 €
<b>OSLON</b>	<b>Thématique 1 : voirie ayant un impact réduit sur l'environnement</b>	Renouvellement de la rue du Galois	115 026,00 €	40 160,00 €
<b>RULLY</b>	<b>Thématique 5 : Valorisation de bâtiments communaux pour la mise en œuvre d'un projet de développemen t local</b>	Aménagement de bâtiments communaux pour créer un local professionnel situé Grande Rue	18 500,00 €	8 262,37 €
<b>SAINT DESERT</b>	<b>Thématique 3 : Aménagement paysager environnemental</b>	Aménagement du square Jean Terrillon	44 776,78 €	18 571,54 €
<b>SAINT JEAN de VAUX</b>	<b>Thématique 3 : Aménagement paysager environnemental</b>	Aménagement de la place des Tilleuls et rénovation de la fontaine	9 748,00 €	3 874,00 €
<b>SASSENAY</b>	<b>Thématique 1 : voirie ayant un impact réduit sur l'environnement</b>	Réaménagement d'une partie de la Grande Rue	299 772,50 €	46 382,60 €

<b>VIREY LE GRAND</b>	<b>Thématique 5 : Valorisation de bâtiments communaux pour la mise en œuvre d'un projet de développement local</b>	Réhabilitation de l'ancien bureau de tabac en vue de l'implantation d'un commerce multi-services	52 332,00 €	11 775,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>243 226,14 €</b>

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir entre le Grand Chalon et les communes bénéficiaires du FAPC, fixant les modalités de versement des fonds de concours ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions passées avec les communes de Crissey et Lessard-le-National pour proroger d'une année supplémentaire les subventions allouées en 2010, à titre exceptionnel, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

## **INTERVENTIONS**

### **Monsieur VILLERET :**

*Je vais faire court et rapide, je ne vais pas revenir sur l'historique.*

*Je veux simplement rappeler que la commission de suivi du FAPC s'est réunie le 29 mai 2012, qu'il y avait 18 projets qui ont été déposés pour ce premier appel à projets concernant 16 communes.*

*13 projets ont été jugés éligibles par la commission et les propositions sont celles que vous trouvez dans le rapport, je ne vais pas donner tous les montants.*

*Le point qui est important, c'est que finalement le montant total de fonds qu'il est proposé d'attribuer à ce premier appel à projets est de 243 226,14 €, ça c'est pour les subventions.*

*D'autre part, il y a 2 communes : Crissey et Lessard-le-National qui ont saisi par courrier le Président du Grand Chalon pour demander la prorogation d'une année supplémentaire des subventions allouées en 2010 et la commission de suivi propose effectivement, de repousser, d'un an, ces subventions.*

### **Monsieur JACOB :**

*J'ajoute juste que le Conseil des Maires a modifié la composition de la commission qui gère ce fond où il y avait une surreprésentation de vice-présidents et donc, deux vice-présidents ont été remplacés par Yvan NOËL, Maire d'Oslon et par notre collègue BONIN, Maire de Crissey, voilà, pour rééquilibrer les choses.*

- 46 EPIC Office de Tourisme et des Congrès de Chalon-sur-Saône - Bilan d'utilisation de la taxe de séjour 2011
- 47 Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne/Établissement Public Commercial et Industriel (EPIC) Intercommunal « Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon » -Convention d'objectifs et de moyens 2012/2014  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention triennale d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon et l'EPIC Intercommunal « Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon » ;
- Autorise Monsieur le Président du Grand Chalon ou son représentant, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

- 48 Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne/Établissement Public Commercial et Industriel (EPIC) Intercommunal Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon - Convention d'utilisation de biens du domaine public – Port de plaisance de Chalon-sur-Saône  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention administrative d'utilisation du Port de Plaisance de Chalon-sur-Saône, bien du domaine public communautaire, à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, et l'EPIC Intercommunal « Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon » ;
- Autorise Monsieur le Président du Grand Chalon ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

- 49 Enseignement Supérieur - ARCNAM Bourgogne - Capacité en Droit - Subvention pour le soutien de la Capacité en Droit pour l'année 2012  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution d'une subvention de 24 000 € au titre de l'année 2012 à l'ARNAM de Bourgogne ;
- Approuve le projet de convention joint en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention annexée.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

- 50 Enseignement Supérieur - Convention de partenariat avec l'Association Mosaiques - Événement Étudiant 2012  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention de partenariat avec l'association Mosaiques joint en annexe de la présente délibération, pour l'organisation de l'Évènement Étudiant ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

- 51 École Média Art - Demande de subvention 2012-2013 auprès de l'État  
Le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant le plus élevé possible, auprès de l'État (Ministère de la Culture et de la Communication) pour l'année 2012-2013.

- Adopté à l'unanimité par 81 voix.
- 52 École Média Art - Tarification EMA|PRAXIS 2012-2013  
Le Conseil Communautaire :
- Approuve la nouvelle tarification applicable à l'école média art pour la rentrée 2012-2013.
- Adopté à l'unanimité par 81 voix.
- 53 EPCC Espace des Arts - Étude de programmation – Demande de subvention  
Le Conseil Communautaire :
- Sollicite de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne) l'attribution d'une subvention à hauteur de 50% du coût HT de l'étude de programmation projetée, soit 40 000 € ;
  - Autorise Monsieur le Président du Grand Chalon ou son représentant, à signer toute convention de financement afférente.
- Adopté à l'unanimité par 81 voix.
- 54 Conservatoire à Rayonnement Régional de Danse Musique et Théâtre - Politique tarifaire - Année scolaire 2012 - 2013  
Le Conseil Communautaire :
- Approuve les nouveaux tarifs du Conservatoire à Rayonnement Régional de Danse Musique et Théâtre pour l'année scolaire 2012- 2013 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, et détaillés dans le document joint en annexe de la délibération.
- Adopté à l'unanimité par 81 voix.
- 55 Espace Nautique - Récupération des calories des eaux grises - Demande de subvention  
Le Conseil Communautaire :
- Approuve la demande de subvention auprès de l'ADEME Bourgogne et du Conseil Régional de Bourgogne pour la réalisation du projet de récupération des calories des eaux grises de l'Espace Nautique ;
  - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces et documents afférents à la présente délibération.
- Adopté à l'unanimité par 81 voix.
- 56 Sport de haut niveau - Convention d'objectifs tripartite entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, la Ville de Chalon-sur-Saône et l'Association Sportive Handball Club Chalon-sur-Saône - Avenant n° 1 - Subvention exceptionnelle 2012  
Le Conseil Communautaire :
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 ci-joint à la convention d'objectifs tripartite 2012 entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne dite le Grand Chalon, la Ville de Chalon sur Saône et l'Association Sportive Handball Club Chalon-sur-Saône ;
  - Approuve le versement à l'Association Sportive Handball Club Chalon-sur-Saône d'une subvention exceptionnelle de 400 € relative à sa participation à la phase finale de la Coupe de France.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

- 57 Sport de haut niveau - Convention d'objectifs tripartite pluriannuelle entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, la Ville de Chalon-sur-Saône et la SEM Elan Sportif Chalonnais - Avenant n° 2 - Subvention exceptionnelle 2012  
Le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs tripartite pluriannuelle entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, la Ville de Chalon sur Saône et la SEM Elan ;
- Approuve le versement à la SEM Elan d'une subvention exceptionnelle de 32 000 €.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

- 58 Échanges internationaux - Collectif Chalonnais pour la Solidarité Internationale - Subvention 2012  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve le versement pour l'année 2012 d'une subvention à l'association Collectif Chalonnais pour la Solidarité Internationale d'un montant de 2 500 € ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec ladite association.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

- 59 Échanges internationaux – Association Bourgogne Coopération - Adhésion, approbation de la charte et subvention 2012  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'adhésion du Grand Chalon à l'association Bourgogne Coopération ;
- Approuve la charte des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale en Bourgogne ;
- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner ses représentants ;
- Désigne Monsieur Rachid BENSACI comme représentant titulaire et Madame Geneviève JOSUAT comme suppléante pour siéger au sein de l'association ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion annexé à la présente délibération ;
- Approuve le versement pour l'année 2012 d'une subvention à l'association Bourgogne Coopération d'un montant de 4 000 € ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec ladite association.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

- 60 Mise en place du Titre Interbancaire de Paiement - Convention avec le Trésor Public  
Le Conseil Communautaire :

- Se prononce favorablement sur les termes de la convention de partenariat avec le Trésor Public ;

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention, jointe en annexe, régissant les relations entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et le Trésor Public - Centre d'Encaissement de Lille, en ce qui concerne le traitement des Titres Interbancaires de Paiement (TIP) et des chèques munis d'un volet TIP.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

61 Certificats d'économie d'énergie - Dépôt et valorisation  
Le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la demande d'ouverture de compte auprès du teneur du registre national des CEE, le contrat de services, les demandes de dépôt ainsi que les contrats de vente des CEE ;
- Accepte de vendre les Certificats d'Economie d'Energie obtenus par la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

62 Politique énergie – Dispositif d'aide à la réalisation de diagnostics énergie pour les particuliers  
Le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à attribuer aux particuliers satisfaisant à l'intégralité des conditions requises une aide égale à 48 % du montant TTC des dépenses plafonnées à 800 € TTC.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

63 Environnement – Association Atmosf'air Bourgogne – Renouvellement de la convention  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve le renouvellement pour 3 ans de la convention relative à la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air avec l'association Atmosf'air ;
- Approuve la participation financière du Grand Chalon pour un montant de 33 277 € pour l'année 2012, et de 0,30 € par habitant pour 2013 et 2014 ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

64 Assainissement - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve les modalités de calcul et les conditions d'application de la PFAC qui viendra en remplacement de la PRE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et ce sur l'ensemble du périmètre du Grand Chalon.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

## INTERVENTIONS

### **Monsieur NOËL :**

*Je fais simplement part à l'assemblée que l'on a posé une requête sur cette affaire, étant donné qu'il y a une disposition qui a été prise avant la dissolution du syndicat sur la commune d'Oslon avec des raccordements à 220 € qui ont été validés en délibération et donc, il y a une requête en cours au service pour ne pas mettre en application au 1er juillet, les nouveaux tarifs sur cette rue d'Oslon. J'attends la réponse.*

### **Monsieur JACOB :**

*Je crains que ce ne soit un peu difficile de faire des distinctions rue par rue dans le périmètre du Grand Chalon en matière de tarifs.*

### **Monsieur NOËL :**

*Je précise que le fait du retard des travaux est dû au Grand Chalon et non pas à la commune d'Oslon.*

### **Monsieur JACOB :**

*On regarde ça, d'accord.*

### **Monsieur MANIERE :**

*Un complément d'information sur ce que vient de dire Yvan Noël.*

*Dans le cadre d'un logement de moins de 80 m<sup>2</sup>, le nouveau tarif 2012 sera de 280 €, donc par rapport à 220, il n'y a pas une énorme différence.*

65 Station d'épuration et des réseaux d'assainissement de l'AUZIN - Transfert domaine public  
Le Conseil Communautaire :

- Acte le transfert dans le domaine public de la station d'épuration de l'Auzin et de son réseau à l'euro symbolique ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de transfert de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement en annexe, ainsi que tous les actes et décisions afférents ;
- Valide le principe d'appliquer le tarif de l'ex SIEEAC aux abonnés domestiques et ne pas leur faire supporter les coûts liés à la mise à niveau de la partie « industrielle » de la station d'épuration (0.6402 € HT/m<sup>3</sup>) ;
- Valide l'assiette de facturation et les charges d'exploitation aboutissant à un tarif moyen de 1.70 € HT/m<sup>3</sup> pour les abonnés industriels ;
- Valide le principe de constance du tarif moyen industriel jusqu'en 2015 le temps d'établir les conventions avec chaque industriel. A charge pour eux de fournir dans cet intervalle les éléments nécessaires pour établir la convention. A défaut la collectivité pourra doubler le tarif.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

66 Habitat – Programme Local d'Habitat (PLH) 2013-2018 - Premier arrêt du projet  
Le Conseil Communautaire :

- Arrête le projet de PLH qui comprend le diagnostic, la note d'orientation et le programme d'actions territorialisé ;
- Autorise Monsieur le Président à transmettre aux communes le projet de PLH arrêté afin qu'elles le soumettent à leur conseil dans un délai de 2 mois, conformément à l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Adopté à la majorité par 54 voix pour et 27 abstentions (Mmes SAINT-ARROMAN, DURAND et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et Ms DEBRAS, RIGNON + pouvoir M.ROUSSEAU, ROUSSELOT-PAILLEY, MERMET + pouvoir de M.VOARICK, NOUVEAU, BERTIN, CHRISTEL, BONIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, RENAUD, DUPARAY F., CESSOT, NOËL, DUTHOY + pouvoir de M.ISAIE, BOIT, DESBOIS, MORIN et PASCAL).

---

## **INTERVENTIONS**

---

### **Monsieur MERMET :**

*Les circonstances veulent que cette délibération sur le nouveau PLH se présente quelques mois après le transfert de compétence de l'urbanisme.*

*Alors bien qu'il n'y ait pas de lien tout à fait direct entre ces deux éléments, je voudrais quand même souligner ce soir, l'importance de ce dossier, à la fois sur le fond et sur la forme.*

*Sur le fond d'abord, pour témoigner d'un large consensus sur le diagnostic qui a été fait, sur l'objectif partagé de vouloir renforcer la ville-centre, de raisonner le développement des communes périphériques et la consommation foncière, là-dessus je crois que l'on partage tous ce diagnostic.*

*En revanche, le groupe Réflexion ne partage pas complètement l'esprit qui a prévalu à la définition des objectifs chiffrés, qui sont nouveaux dans ce PLH, chiffrés par commune. Esprit qui a fait l'objet d'un certain nombre de prises de parole dans les COP, dans la presse pour certains d'entre nous et dans un courrier daté du 30 mai que le groupe Réflexion a adressé à l'attention de Monsieur le Président.*

*Nous voulons émettre ce soir, des réserves sur une forme de prisme « Jacobin », au travers duquel vous espérez attirer la population vers les centre villes, en réduisant de façon quelque peu autoritaire, le mot était peut être un peu fort, l'urbanisation des communes périphériques.*

*Or la problématique, à notre sens, est une problématique de marché, c'est une question d'offre et de demande.*

*Le choix de venir en périphérie naît des aspirations des familles à vivre dans un coin de campagne ou pour le moins dans un coin de campagne proche de la ville offrant certains bouquets de services.*

*Par ailleurs, le manque d'attractivité de la ville provient lui d'une offre ne répondant pas ou plus aux aspirations de nos concitoyens.*

*Le risque, Monsieur le Président, va être de refuser des constructions sur nos territoires, constructions qui iront de fait se réaliser dans les communautés de communes voisines.*

*Ce n'est pas comme cela, à notre sens, que l'on va retrouver le chemin de la croissance démographique.*

*Le développement de notre agglomération en général et de sa ville-centre en particulier sera porté par le dynamisme économique que vous aurez su mettre en œuvre.*

*Nous vous encouragerons donc à témoigner de votre confiance dans le projet d'agglomération en jouant la carte de l'optimisme et non en redonnant des objectifs chiffrés dans ce PLH qui ne s'appuient au final que sur le partage d'une démographie en berne.*

*Quand à la forme, pourquoi avoir fait le choix de l'application d'une règle mathématique et prospective, appliquée uniformément à l'ensemble des communes reléguant au second plan des engagements démocratiques des communes ayant récemment adopté des PLU pour le moins vertueux et réalisé en concertation avec les équipes du Grand Chalon ?*

*Au lendemain de la prise de compétence urbanisme, cette démarche de concertation, que l'on aurait pu espérer sur ces objectifs chiffrés, aurait été, je crois, un signe fort à l'attention de nous tous, renforçant par là, la confiance dans la méthode avec laquelle vous envisagez de piloter l'élaboration des documents majeurs d'urbanisme, le SCOT et le PLU intercommunal.*

*Enfin, je voudrais souligner un point important.*

*Vous savez que bon nombre de communes ne seront peut être pas en mesure de tenir un Conseil Municipal au mois de juillet ou au mois d'août et ce dossier important ne se satisferait pas d'une adoption par défaut et c'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir, ce soir, accorder un délai supplémentaire d'un mois par exemple, peut être que 15 jours seraient suffisants, afin de laisser le temps aux communes d'organiser un véritable débat sur ce projet de PLH.*

*Voilà Monsieur le Président, ce que nous souhaitons souligner, ce soir.*

*Vous comprendrez pourquoi le groupe Réflexion s'abstiendra sur ce premier arrêt de projet, en espérant que nos remarques seront prises en compte dans la rédaction du second arrêt de projet par*



vos équipes, les équipes municipales qui auront à délibérer dans les prochaines semaines et également par le Comité Régional de l'Habitat qui lui aussi aura un avis à donner.

**Monsieur ROUSSELOT-PAILLEY :**

Effectivement, ce dossier requiert une attention particulière puisque je rappelle que le PLH va s'intégrer dans le PLUI et donc, il interviendra directement dans nos plans locaux d'urbanisme. Il est vrai que les orientations, et je les approuve complètement, les orientations générales du PLH, je ne vais pas les reciter mais ça a été dit brillamment par notre vice-président en charge de ce dossier sur le repeuplement de la ville-centre, l'étalement urbain, toutes ces questions là, sont des questions justes et je crois que l'on ne peut pas passer outre ces orientations.

Néanmoins, dans les comités de pilotage, il y a eu une sectorisation qui a été faite par secteurs, à savoir la ville-centre, la première couronne, également des pôles secondaires qui ont été définis et toutes les autres communes dites communales rurales.

Ce que j'ai pu constater c'est que ce sont essentiellement les communes rurales qui apportent une forte contribution à cette réduction du nombre de logements dans ce PLH, ce qui est d'ailleurs assez paradoxal puisque nous avons brillamment une vice-présidence à la ruralité, donc je trouve un petit peu dommage que l'on puisse être contradictoire sur ce sujet, cela étant, il ya des dossiers qui ont été votés ce soir dont le FAPC, donc, je suis assez rassuré de ce côté.

Si je prends l'exemple de ma commune puisque l'on parlait d'objectif, ma commune est un exemple parmi tant d'autres, c'est un logement par an et donc il est vrai qu'un logement par an, c'est un rythme qui est relativement bas, pourquoi ?

Parce que notre objectif, je l'entends dire souvent, ce n'est pas de construire de nouvelles écoles, d'ailleurs on ne saurait pas les financer tout simplement, ce n'est pas non plus de fixer des quotas de population et de dire je vais atteindre, sur une commune comme la mienne de 1000 habitants, 1200, 1300, 1400 habitants dans la décennie qui vient, ça ce sont les objectifs en tous cas que nous ne souhaitons pas.

La seule demande, c'est seulement d'assurer tout le travail que l'on a fait jusqu'à maintenant, c'est-à-dire, assurer la stabilité de notre population et pour cela, nous avons besoin de quelques moyens, de quelques leviers, les leviers vous les connaissez, on peut en citer plusieurs mais cela serait essentiellement des logements locatifs, des logements destinés à des primo accédants, bref, ce qu'il nous faut c'est une meilleure structuration de notre habitat dans ces communes rurales, de façon à pouvoir pérenniser à terme nos communes.

Quand on parle de cette meilleure restructuration de l'habitat qui pourrait assurer dans les prochaines années et qui pourra faire atteindre cet objectif, notamment de réduction à terme et de non étalement urbain.

Ce qui m'importe finalement, ça a été un peu dit tout à l'heure, c'est plutôt cette approche de quotas par commune qui me gêne fortement, j'aurais préféré à cette méthode dit « des quotas » plutôt une approche analytique qui tienne compte d'un certain nombre de données commune par commune, en jouant le jeu bien évidemment, sans rentrer dans « le village gaulois » puisque l'agglomération, effectivement, n'a pas besoin de cela.

Alors ce soir, j'aimerais cher(e)s collègues et je m'adresse aussi à ma propre majorité, j'aimerais faire un vote utile, alors voter contre, ce serait en fait la déraison pour ce qui me concerne puisque cela renierait ces principes globaux, ces grandes orientations qui sont malgré tout nécessaires pour l'agglomération et ça serait mettre à mal l'agglomération donc je ne voterai pas contre votre dossier. Voter pour, en revanche, à ce stade du projet, j'ai le sentiment que ça ne serait pas, pour ce qui me concerne, responsable en tant que Maire par rapport à la commune que je représente et je crois, vous avez bien compris, que je choisirai ce soir, pour ce qui me concerne, l'abstention sur ce dossier.

Je veux par cette abstention que ce soit un message porteur pour qu'on puisse évoluer vers un PLH, qui soit un PLH avec une approche plus analytique, plutôt que d'avoir une approche strictement liée à des quotas, même si la loi, l'Etat impose un certain nombre de choses, je pense qu'il ya une marge par rapport à cet objectif chiffré et cette approche analytique que je veux promouvoir ce soir.

**Madame MERCIER :**

En ce qui concerne la maîtrise de l'urbanisation et le non étalement urbain, je pense que la commune de Châtenoy aussi bien que la commune de Saint-Rémy, nous répondons parfaitement à cette demande puisque nous visons le point démographique zéro, c'est-à-dire que nos communes n'ont pas pris de population.

Cependant, si nous sommes pour la densification de la ville-centre, ce projet arrête déjà les droits à la construction et c'est ce qui nous gêne un petit peu.

*C'est sûr que des communes ont poussé comme des champignons, on le sait tous et on ne peut pas défendre cette politique là, cependant je partage complètement l'analyse de notre collègue de Châtenoy-en-Bresse et je crois que pour la commune de Châtenoy, nous allons attendre de recevoir le projet afin d'en discuter au Conseil Municipal, de délibérer, voilà pourquoi, nous avons choisi de nous abstenir sur ce dossier qui est capital pour l'avenir de notre territoire. Il ne s'agit pas de déplacer les populations en les emmenant en 2ème et 3ème couronne, il s'agit d'attirer la population pour que le bassin tout entier de l'agglomération augmente en terme d'habitants.*

**Madame VERJUX-PELLETIER :**

*Je voudrais apporter un éclairage de la ville-centre et peut être réagir aux propos d'Eric MERMET, sur « vous ne ferez pas venir en ville-centre les populations », je crois que c'est une vision qui me paraît peut être difficile à défendre et je souhaiterais vous le dire.*

*Je crois que le rêve français de la maison individuelle, né dans les années 70, notamment après une urbanisation verticale, mal conçue après-guerre, à une période où la question du coût de l'énergie et de sa probable raréfaction n'était pas à l'ordre du jour, à une période qui a vu la concentration des exploitations agricoles, la diminution des revenus des agriculteurs, après 40 ans d'étalement urbain qui a consommé des millions d'hectares de terres arables perdues à jamais pour les générations futures, étalement urbain qui a par ailleurs coûté très cher à toutes nos collectivités en terme de développement de service public, les transports, les déchets, les réseaux en tous genres, je pense que ce rêve français a vécu et tout le monde le sait. C'est bien ce que nous avons diagnostiqué tous ensemble, au centre-ville mais aussi au centre-bourg, il faut travailler sur les dents creuses, la vacance des logements sur le bâti qui existe. A la vitesse où on le fait aujourd'hui, il faudra 100 ans pour réhabiliter le bâti existant, on ne parle même pas de construction, notamment en matière énergétique.*

*A nos centres denses d'inventer l'habitat du 21ème siècle, qui réponde aux besoins des populations, je vous rappelle que le PLH, c'est 2030 et que tout acte d'urbanisme que nous posons aujourd'hui, élus de 2012, c'est pour le futur, c'est de notre responsabilité d'élu en 2012 de préserver les intérêts des populations, ce ne sera pas nous, ce sera nos enfants, nos petits enfants de 2030 mais ça se commence aujourd'hui. Ce sera compliqué à expliquer, il faudra le faire tous ensemble mais je pense que c'est de notre responsabilité.*

**Monsieur JACOB :**

*Je voudrais juste attirer votre attention sur 2 ou 3 points.*

*Il me semble que c'est un peu difficile de tenir le discours contre l'étalement urbain qui fait l'unanimité ici, quand il s'agit du périmètre de l'agglomération et de revendiquer des constructions plus nombreuses dans des communes rurales, il me semble qu'il y a quelque chose d'un tout petit peu contradictoire.*

*On est tous d'accord pour dire qu'il ne faut pas de l'étalement urbain pour les raisons que l'on connaît par cœur, de transport, de condition d'environnement, de proximité de services...y compris sur la question du logement social qui est un peu difficile parce que si l'on disperse trop, je ne dis pas qu'il n'en faut pas plus ailleurs qu'il n'y en a maintenant mais si on le disperse trop, alors on complique la vie des locataires de ces logements sociaux.*

*Le PLH tel qu'il vous est proposé, repose sur une évolution globale de la population qui elle aussi fait l'unanimité, le seul reproche que l'on pourrait lui faire, me semble t'il à ce pourcentage d'évolution, c'est qu'il est très optimiste.*

*La seule manière de le conforter, qui sans doute détendrait un peu la question du PLH, c'est qu'on n'ait pas un Amazon sur notre territoire mais 2 ou 3.*

*Tant que l'on en a qu'un, ce qui est énorme, gigantesque, sans doute qu'il ne servira qu'à conforter nos prévisions optimistes, mais au moment où on les écrivait on n'avait pas Amazon et elles étaient sans doute quelque peu optimistes, on ne peut pas débrancher la question de l'évolution démographique de notre agglomération de son développement économique et on se réjouit, à ce titre là, des bonnes nouvelles de ces derniers jours.*

*Deuxième point, je ne suis pas sûr, Eric, que notre boulot d'élu, notre responsabilité politique d'élu, au-delà des clivages qui peuvent nous différencier les uns ou les autres, ce soit juste d'accompagner l'offre et la demande, c'est un peu ce que disait Françoise aussi.*

*Notre travail d'élu, c'est de préparer l'avenir de très long terme, y compris si ça heurte et si c'est en contradiction avec l'offre et la demande surtout la demande des habitants de maintenant et je souscris à ce que disait Françoise, on peut construire plein de petites maisons à la campagne mais à terme c'est irresponsable pour toutes les raisons que l'on a dit, il y a l'étalement urbain, c'est irresponsable par rapport aux gens que l'on laisse construire et qui dans 10 ou 15 ou 20 ans, auront un mal fou s'ils*

avaient nécessité de le faire, à revendre un bien qu'il ont acquis parce qu'il se sera terriblement déprécié pour toutes les raisons que l'on a évoqué liées à l'étalement urbain. Les chiffres qui sont dans le PLH au jour d'aujourd'hui ne semblent pas, pour des raisons de développement économique, mais aussi parce que l'on peut avoir une approche peut être par secteur définitivement gravée dans le marbre comme dirait Bernard Gauthier et que l'on peut sans doute regarder dans le temps l'accompagnement du PLH, le suivi du PLH et comment ces chiffres pourraient évoluer et cela me semble important aussi que l'on soit dans cette logique dynamique et pas purement statique.

Dernier point, je n'ai vraiment aucun intérêt à le dire sauf l'intérêt de l'agglo et l'intérêt de Saint-Rémy que je me sens dans les deux cas en charge de défendre, c'est que et l'agglo et Saint-Rémy ont tout intérêt à ce que la ville-centre se repeuple, se fortifie, soit dynamique, notre intérêt d'agglo c'est une ville-centre forte et repeuplée et le PLH le dit et sans doute il faut que l'agglo et la Ville de Chalon accompagnent un certain nombre de modifications dans l'offre pour que nous soyons responsables aussi de la nature de la demande.

Sur le délai, je partage un peu ce point de vue du calendrier, d'arriver fin juin et de demander à délibérer dans les deux mois, c'est-à-dire en juillet, août, nous complique à tous un tout petit peu la tâche, c'est des raisons qui nous sont imposées par l'Etat, car si on veut garder le bénéfice de la gestion de l'aide à la pierre que l'on a déjà à titre dérogatoire en l'absence de PLH validé pour l'année 2012, il faut absolument que l'on ait un document validé avant le 31 décembre 2012 donc cela explique ce calendrier. J'avais déjà demandé au service et à Bernard Gauthier, à la demande d'Evelyne Petit, pour Saint-Rémy, de voir si on ne pouvait pas un peu détendre ce calendrier, ce n'est pas sûr du tout puisque le compteur du temps tourne de par les textes qui nous sont imposés et pas par notre fait à nous. Quand on dit deux mois, ce n'est pas nous qui en décidons ainsi, c'est les textes du Code des Collectivités Locales, du Code de l'Urbanisme, peut être les deux qui disent qu'il faut délibérer dans les deux mois suivant.

On peut peut-être un tout petit peu détendre ce calendrier, je n'en sais rien, ce n'est pas une promesse, je répète ce n'est pas une promesse, en regardant qu'est ce qui fera date, est-ce que c'est le Conseil de ce soir ou la notification de la délibération que fera le Président à chacun des 39 Maires ?

#### **Monsieur GAUTHIER :**

Simplement pour rebondir sur ce que tu disais sur l'attractivité de la ville-centre, c'est le constat qui est partagé par les six autres intercommunalités quand elles se sont engagées dans l'élaboration du diagnostic territorial qui va se poursuivre avec un document réglementaire qui sera le futur SCOT donc à l'échelle du pays.

Au niveau du délai, tu l'as un peu expliqué sauf que de mémoire je crois que c'est une saisine par accusé de réception et donc c'est la date d'envoi et la date d'accusé par les communes. On pourra peut être arriver à gérer ce délai de deux mois et il est important parce que la raison de la délégation des aides à la pierre que l'on commence déjà à renégocier avec l'Etat, ce qui serait bien c'est que l'on soit sur la même temporalité, c'est-à-dire que le PLH soit prescrit à partir du 1er janvier et que la délégation prenne effet également à partir du 1er janvier, c'est beaucoup plus simple.

Je voudrais également rappeler, on en a déjà un peu parlé mais le PLH s'inscrit dans les documents réglementaires dans lesquels on va s'engager, le SCOT qui est le document supérieur, qui n'est pas un document à l'échelle du cadastre mais qui donne les grandes orientations d'aménagement du territoire. Donc c'est bien un développement partagé du territoire et c'est dans ce PLH effectivement, par le biais du diagnostic territorial qui à mon avis sera le socle, qu'on a déjà identifié les pôles secondaires et les bourgs centres à renforcer.

Sous le SCOT viendra le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui lui devra être conforme au SCOT, nous sommes dans une vraie logique.

Je rappelle ce sera un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui sera une coproduction entre toutes les communes, on ne va pas prendre vos PLU respectif et les mettre côte à côte, ce n'est pas ça l'objectif, il y aura un vrai travail de réflexion sur la mise en concordance et examiner les besoins de chacun.

Sur le PLH, on se doutait bien qu'il allait faire débat et c'est la modification de la loi qui nous amène à ce débat un petit peu plus animé.

Effectivement, quand le Maire d'une commune voit la production qui lui est proposée pour les 6 ans du PLH et que sa production ancienne était supérieure, évidemment il tique et je comprends.

Effectivement, le PLH n'est pas gravé dans le marbre, on pourra, en fonction des éléments de contexte, le réviser, le suivre, vous avez vu que dans le PLH, il y aura une conférence intercommunale qui est proposée, c'est un endroit où tous les acteurs de l'habitat, les élus pourront se rencontrer et

*faire le point de l'année écoulée par exemple puisque c'est annuel ce que l'on propose et donc du coup, on pourra réorienter éventuellement les attendus du PLH.*

*Les quotas, ce n'est pas des quotas, c'est une approche mathématique, on a essayé de regarder par commune quelle était la croissance de la commune et puis moduler pour avoir une prolongation de croissance, c'est à quelques unités près donc c'est pour cela que l'on est resté sur ce document. Simplement pour dire que ce document n'est pas coercitif, c'est un objectif qui est demandé aux communes, après, il y aura les communes qui seront vertueuses et celles qui le seront moins, il y aura peut être des explications, pourquoi il y a eu plus de production ? Il peut y avoir des raisons, des éléments de contexte nouveaux comme je le disais tout à l'heure. Le PLH correspond à ce que demandent les textes et la production qui est regardée de près par l'Etat.*

67 Gens du Voyage - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage de Saône-et-Loire - Projet - Avis du Conseil Communautaire  
Le Conseil Communautaire :

- Porte sur le projet de schéma d'accueil et l'habitat des gens du voyage 2012-2017, un avis positif sur l'ensemble des axes :
  - la nouvelle gouvernance proposée et la création d'un coordinateur départemental ;
  - l'obligation inscrite de proposer 48 places d'aires d'accueil sur l'agglomération soit 18 places supplémentaires à créer, obligation qui pourra être réduite du nombre de places aménagées pour la sédentarisation des gens du voyage sous la forme soit de terrains familiaux ou d'habitat adapté ;
  - la nouvelle organisation des aires de grands passages ;
  - les actions visant à renforcer l'accompagnement à la vie sociale des gens du voyage ;
- Prend acte de la proposition complémentaire concernant la mise à disposition de terrains provisoires d'accueil pour les Gens du Voyage itinérants, dans l'attente de libérer les aires d'accueil de Chalon-sur-Saône et de Saint-Marcel occupées en grande partie par des sédentaires.

Adopté à la majorité par 80 voix pour et 1 abstention (M. NOËL)

---

## **INTERVENTION**

---

**Monsieur JACOB :**

*Si je taquinais, mais prenez le comme ça vraiment pour plaisanter, j'aurais bien demandé que les aires d'accueil soient en seconde couronne puisque vous voulez tellement des habitants, on peut vous proposer ceux là. Ils vont rester en première couronne ceux là.*

68 Insertion Emploi - Mission Locale du Chalonnais - Convention d'objectifs 2012 et subvention  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention de financement de la Mission locale du chalonnais ;
- Approuve l'attribution d'une subvention de 85 000 € pour 2012 dans le cadre de ladite convention à la Mission locale du chalonnais ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

- 69 Insertion Emploi - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – Convention annuelle de fonctionnement et subvention  
Le Conseil Communautaire :
- Approuve l'attribution d'une subvention de 55 000 euros à la MEF au titre du fonctionnement de la structure d'animation et de gestion du PLIE pour l'année 2012 ;
  - Approuve le projet de convention proposé portant notamment sur les missions de facilitateur de la clause sociale déléguées au PLIE ;
  - Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe à la présente délibération ainsi que tous les documents afférents.
- Adopté à l'unanimité par 81 voix.
- 70 Insertion Emploi – Maison de l'Emploi et de la Formation du Chalonnais – Convention annuelle de fonctionnement et subvention 2012  
Le Conseil Communautaire :
- Approuve le projet de convention de financement de la Maison de l'Emploi et de la Formation du chalonnais ;
  - Approuve l'attribution d'une subvention de 90 000 € pour 2012 dans le cadre de ladite convention à la Maison de l'Emploi et de la Formation ;
  - Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe au présent rapport ainsi que tous les documents afférents.
- Adopté à l'unanimité par 81 voix.
- 71 Insertion Emploi – Soutien à la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) pour l'étude de faisabilité et l'implantation d'un club local d'entrepreneurs - Convention de partenariat et subvention  
Le Conseil Communautaire :
- Approuve le projet de convention proposé ;
  - Approuve l'attribution d'une subvention de 10 000 € dans le cadre de ladite convention à la Fondation Agir Contre l'Exclusion pour l'étude de faisabilité et l'implantation d'un club local d'entrepreneurs ;
  - Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe à la présente délibération.
- Adopté à l'unanimité par 81 voix.
- 72 Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées -  
Modification de la composition  
Le Conseil Communautaire :
- Approuve la modification de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées ;
  - Décide ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération ;
  - Désigne les représentants suivants appelés à siéger au sein de cette commission :
    - Monsieur le Président ou son représentant Monsieur Pierre JACOB ;
    - Madame Martine COURBON ;
    - Madame Yvette SEGAUD.

- Approuve la création d'un groupe de travail et de réflexion relatif au secteur du handicap.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

- 73 Accompagnement social - Épicerie Sociale et Solidaire - ANDES (Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires) - Adhésion, cotisation et demande de subvention

Le Conseil Communautaire :

- Autorise le représentant de l'Épicerie du Grand Chalon à signer la convention et le formulaire d'adhésion à l'Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (ANDES) ;
- Autorise le règlement de la cotisation annuelle 2012 à l'ANDES, d'un montant de 50€ ;
- Autorise la demande de subvention de fonctionnement 2012 auprès de l'ANDES.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

- 74 Enfance et Familles – Schéma d'organisation d'un service public Petite Enfance – Orientations stratégiques et objectifs opérationnels - Approbation

Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'établissement d'un schéma d'organisation pour la Petite Enfance ;
- Approuve l'orientation globale et les trois axes généraux proposés pour le schéma d'organisation Petite Enfance ;
- Approuve la validation de la méthodologie de ce schéma en deux étapes, la première étape étant l'identification des objectifs opérationnels, la seconde étape l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel 2012-2014 ;
- Approuve les objectifs opérationnels définis pour les trois axes généraux.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

## **INTERVENTION**

### **Madame MERCIER :**

*Je voudrais encore une fois féliciter Martine et les services pour la qualité du travail qui a été fourni lors des différentes commissions, comités et COP, on a pu échanger de façon extrêmement constructive à l'aide des professionnels qui connaissent parfaitement aussi le terrain et nous avons pu travailler et en particulier sur les offres d'accueil particulières des enfants sur notre territoire.*

- 75 Enfance et Familles – Espaces Multi Accueil et Crèche Familiale - Règlements

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (Espaces Multi Accueil et Crèche Familiale) précisant en particulier :
  - Les modalités de participation des familles ;
  - Les modalités des contrats d'accueil ;
  - Les principes de révision du contrat ;

- Les modalités de facturation spécifiques aux enfants accueillis sous contrat ;
- Les modalités spécifiques aux enfants accueillis sans contrat ;
- Les modalités de paiement ;
- Les modalités concernant la vie quotidienne de l'enfant dans l'établissement ;

- Approuve les règlements spécifiques à chaque établissement d'accueil du jeune enfant ;
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, à signer le règlement de fonctionnement commun des Espaces Multi Accueil et Crèche Familiale ainsi que les règlements spécifiques après validation par le Président du Conseil Général ;
- Approuve les contrats d'accueil ci-annexés ;
- Autorise Monsieur le Président à demander à la CNAF l'autorisation d'utiliser le service CAFPRO pour l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

76 Petite Enfance - Accueil des enfants âgés de 4 à 6 ans - CAF -Financement 2012  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'accueil des enfants de 4 à 6 ans dans les Espaces Multi-Accueil et la crèche familiale jusqu'au 31 décembre 2012 ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le versement de la participation exceptionnelle de la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement de l'accueil des enfants âgés de 4 à 6 ans dans les établissements d'accueil du jeune enfant pour l'année 2012 (Espaces multi accueil – Haltes-garderies – Crèches Familiales).

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

77 EPIC Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon - Budget Primitif 2012 du Port de Plaisance de Chalon-sur-Saône - Approbation  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve le budget primitif 2012 du Port de Plaisance pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2012 tel que présenté par l'EPIC « Office du Tourisme et des Congrès du Grand Chalon ».

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

78-1 Assujettissement à la TVA de plein droit - Option du régime de déclaration - Activités liées à l'EPCC Espace des Arts  
Le Conseil Communautaire :

- Opte pour le régime réel normal mensuel pour l'assujettissement de plein droit à la TVA pour les opérations relatives à l'EPCC Espace des Arts.

Adopté à l'unanimité 81 voix.

78-2 Assujettissement à la TVA de plein droit - Option du régime de déclaration - Activités liées au Parc des Expositions via l'EPIC  
Le Conseil Communautaire :

- Opte pour le régime réel normal mensuel pour l'assujettissement de plein droit à la TVA pour les opérations relatives au Parc des expositions via l'EPIC Office de Tourisme et Parc des Expositions.

Adopté à l'unanimité 81 voix.

78-3 Assujettissement à la TVA de plein droit - Option du régime de déclaration - Activités liées au Port de plaisance  
Le Conseil Communautaire :

- Opte pour le régime réel normal mensuel pour l'assujettissement de plein droit à la TVA pour les opérations relatives au Port de plaisance.

Adopté à l'unanimité 81 voix.

79 Finances - Rapport annuel 2011 sur la gestion de la dette - Situation au 1er janvier 2012  
Le Conseil Communautaire :

- Prend acte de la présentation du rapport annuel sur la dette de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

80-1 Syndicats dissous de plein droit au 1er janvier 2012 (eau et assainissement) - Comptes de gestion 2011  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve les comptes de gestion de l'exercice 2011 des syndicats dissous au titre du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération de Chalon Val de Bourgogne au 1<sup>er</sup> janvier 2012, qui se soldent :
  - Pour le SIVOM des eaux de Chatenoy le Royal, Lux, Saint Rémy, Sevrey :
    - o Budget eau : par un excédent global de clôture de 903 143,49€ ;
    - o Budget assainissement : par un excédent global de clôture de 701 716,66€ ;
    - o Budget service public assainissement non collectif (SPANC) : par un excédent global de clôture de 2 343,57€ ;
  - Pour le SIVOM de Saint Loup de Varennes, Varennes le Grand : par un excédent global de clôture de 505 033,31€ ;
  - Pour le Syndicat intercommunal des eaux du Nord de Chalon : par un excédent global de clôture de 883 655,02€ ;
  - Pour le Syndicat intercommunal d'assainissement du Nord-Est chalonnais : par un excédent global de clôture de 44 868,00€ ;
  - Pour le SIVOM de la Vallée des Vaux, compétence assainissement : par un excédent global de clôture de 382 843,25€ ;
  - Pour le Syndicat intercommunal d'épuration des eaux de l'agglomération chalonnaise : par un excédent global de clôture de 334 490,53€ ;
  - Pour le SIVOM des eaux et de l'assainissement de Chatenoy en Bresse, Lans,



Oslon, par un excédent global de clôture de 743 386,79 €.

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 9 voix contre (Mmes SAINT ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

80-2 Budget général - Compte de gestion 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2011 du Budget principal, présenté par Madame le Trésorier Principal, qui se solde par un excédent de clôture de 12 606 208,96 €.

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 9 voix contre (Mmes SAINT ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

80-3 Budget annexe Transports Urbains - Compte de gestion 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2011 du Budget annexe Transports urbains, présenté par Madame le Trésorier Principal, qui se solde par un excédent de clôture de 2 053 625,61 €.

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 9 voix contre (Mmes SAINT ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

80-4 Budget annexe Locations immobilières - Compte de gestion 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2011 du Budget annexe Locations immobilières, présenté par Madame le Trésorier Principal, qui se solde par un excédent de clôture de 141 128,42 €.

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 9 voix contre (Mmes SAINT ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

80-5 Budget annexe Aéroport - Compte de gestion 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2011 du Budget annexe Aéroport, présenté par Madame le Trésorier Principal, qui se solde par un résultat de clôture de 0,00 €.

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 9 voix contre (Mmes SAINT ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

80-6 Budget annexe Fonds de mutualisation - Compte de gestion 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2011 du Budget annexe Fonds

de mutualisation, présenté par Madame le Trésorier Principal, qui se solde par un excédent de clôture de 6,00 €.

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 9 voix contre (Mmes SAINT ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

---

## **INTERVENTIONS**

---

### **Madame MERCIER :**

*Merci Monsieur le Président.*

*Mon intervention concernera, si vous le permettez, les délibérations 80 et la suivante 81 qui nous demande d'adopter le compte administratif.*

*Ces délibérations sont extrêmement surprenantes puisque vous demandez aux élus du Grand Chalon de voter les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'ex Sivom des eaux, ce qui a déjà été fait lors du dernier comité syndical du 24 avril.*

*Très brièvement, je fais un rappel des faits.*

*Il y a un transfert de compétences, vote bloqué dont acte, la compétence eaux est transférée.*

*Elle était, cette compétence, exercée par le Sivom des eaux. Dans le schéma départemental du Préfet, le Sivom des eaux doit être dissout. Dont acte, le Sivom des eaux est dissout.*

*Dans le schéma départemental du Préfet, il n'y a rien concernant les modalités de dissolution de ce Sivom, ce qui veut dire que les modalités de dissolution sont les modalités de dissolution habituelles, celles qui sont prévues par la loi dans ce cas là.*

*Les textes s'appliquent, ce sont les textes de la DGCL, de la DGFIP.*

*Ils disent quoi les textes ?*

*Le syndicat dissout vote son CA, le syndicat dissout vote son CG, ce sont les derniers actes officiels de ce Sivom.*

*Ensuite, retour aux communes, opération de réintégration de l'actif et du passif de l'organisme dissout à chaque commune.*

*Aujourd'hui, vous nous faites revoter le CA et le CG, pourquoi ?*

*La réponse est toute simple, cela permet de reprendre les résultats et donc, de ne pas tenir compte des délibérations qui ont été prises par le Sivom des eaux, délibérations qui n'approuvaient pas la reprise des résultats, c'est donc la négation et c'est le mépris du vote des élus.*

*Je le dis avec solennité, je trouve cette façon de faire particulièrement irrégulière.*

*Ces comptes étaient votés, ils n'ont pas à l'être une deuxième fois au sein du Conseil du Grand Chalon.*

*Je regrette vivement cette façon de faire qui ne respecte pas les élus, qui ne respecte pas les habitants, je trouve que ce n'est pas digne d'une instance comme la nôtre et réellement, je regrette votre choix.*

### **Monsieur le Président :**

*Chère Madame, avant de porter des propos de cette nature, on vérifie ce dont il s'agit.*

*Il ne s'agit pas d'une dissolution mais il s'agit d'un transfert de compétence, j'ai à votre disposition ici le mail de Bercy qui donne la procédure.*

*Les propos que vous venez de tenir, pour le moins désobligeants, à l'égard des services de cette collectivité, à l'égard des élus de cette collectivité, Madame, sont des propos déplacés, je vous le dis très sincèrement.*

*Jusqu'à preuve du contraire, nous respectons autant que vous, le vote des élus.*

*Si j'ai proposé ce rapport, c'est parce que nous avons ici, je le tiens à votre disposition, les termes exacts de la procédure qui nous intéresse et ce que vous dites, Madame, aurait eu du sens si nous avions été dans une dissolution, ce qui n'est pas le cas.*

*Je vous demande donc, évidemment, de bien vouloir retirer les propos que vous avez tenu sur les élus et sur les services sinon, je vous demande de les transférer à la justice puisque vous avez tenu un propos qui est particulièrement désagréable, quand on parle de comptes publics.*

*Je vous repasse la parole, Madame.*

**Madame MERCIER :**

*Monsieur le Président, je suis désolée, je sais que vous n'aimez pas la contradiction, vous n'aimez pas ça mais la dissolution du Sivom des eaux, je maintiens mes termes, c'est une dissolution parce que nous aussi, nous avons fait rechercher les textes. Il y a une règle dans ce cas là, c'est de redonner aux communes et ensuite, on repasse et on redistribue.*

**Monsieur le Président :**

*Madame, c'est une absorption, ce n'est pas une dissolution.  
Vous n'êtes pas plus forte, Madame, que les services de l'Etat qui nous ont transmis les éléments, après interrogation suite au vote qui s'était opéré. Vous n'êtes pas plus forte que l'interprétation qui est faite par les services en place, rassurez-moi.*

**Madame MERCIER :**

*S'il vous plaît Monsieur le Président, pourquoi voulez vous que l'on revote des comptes qui ont déjà été votés ?*

**Monsieur le Président :**

*Parce que, Madame, ce vote n'avait pas lieu d'être.  
Il n'y a pas dissolution, nous sommes dans un transfert de compétence, je maintiens mes propos, Madame.*

**Madame MERCIER :**

*Malheureusement, je crois que je maintiens les miens aussi.  
On a toujours parlé de dissolution.*

**Monsieur le Président :**

*Très bien, alors, Madame, je vous demande de déférer notre décision au Tribunal Administratif.*

**Madame MERCIER :**

*Peut être que nous en arriverons là, on verra l'avis du juge.  
Je ne sais pas si je dis « Banco » parce que vous, vous avez des services pour travailler, nous nous travaillons avec nos moyens et je remercie ceux qui nous aident dans ce cas là.  
Je pense que ce que vous avez fait là n'est vraiment pas très correct.*

**Monsieur le Président :**

*Je vous laisse faire, Madame.  
Continuez, je vous en prie !  
Qui est ce qui n'a pas été correct, Madame ?*

**Madame MERCIER :**

*Tout le monde a été surpris de la façon dont cela s'est passé.*

**Monsieur le Président :**

*Madame Mercier, qui n'a pas été correct dans cette opération ?  
Ceux qui ont choisi de transférer les charges à la collectivité Grand Chalon et qui ont refusé de transférer les excédents ?  
Qui n'a pas été correct ? Madame Mercier ?*

**Madame MERCIER :**

*Je ne sais pas.*

**Monsieur le Président :**

*Tiens donc ! Répondez à ma question, Madame Mercier.*

**Madame MERCIER :**

*Moi, ce que je vous dis, Monsieur Sirugue puisque vous m'appelez Madame Mercier.*

**Monsieur le Président :**

*Oui, parce que je n'ai pas du tout apprécié la mise en cause des services, Madame.*

**Madame MERCIER :**

*La mise en cause des services, c'est surtout des élus.  
Je ne comprends pas, il y a 1 600 000 €, 1 300 000 € une fois que l'on a payé, pourquoi on ne s'est pas mis autour de la table ? Cet argent qui a déjà été payé par les abonnés, ils vont payer deux fois.*

**Monsieur le Président :**

*Ce n'est pas le sujet, Madame.*

**Madame MERCIER :**

*Mais si, c'est le sujet.  
Pourquoi vous ne voulez pas faire les travaux qui avaient été prévus ?*

**Monsieur le Président :**

*Mais qui vous a dit que l'on ne ferait pas les travaux ?*

**Madame MERCIER :**

*Cela a été dit dans ma mairie.*

**Monsieur le Président :**

*Vous permettez que je puisse vous répondre ?!*

**Madame MERCIER :**

*Au contraire, je n'attends que ça !*

**Monsieur le Président :**

*Arrêter de mélanger tous les dossiers !  
Premier élément, le syndicat n'avait pas à délibérer puisqu'il ne s'agit pas d'une dissolution mais d'une absorption dans le cadre d'un transfert de compétence.  
La délibération est pour le moins scandaleuse et je suis surpris que des élus, qui siègent dans cette instance, aient pu valider une opération qui consiste à donner la charge au Grand Chalon mais à s'assurer de conserver les excédents, tout en demandant au Grand Chalon de faire les travaux.  
Le choix qui a été opéré, et dont vous avez été l'une des instigatrices, c'était d'essayer de faire un « mauvais coup » au Grand Chalon*

**Madame MERCIER :**

*Mais non, pas du tout, c'est un bon coup.*

**Monsieur le Président :**

*Le choix qui avait été opéré, c'était de faire un « mauvais coup » au Grand Chalon.  
Manque de bol ! Je le dis comme je le ressens, Madame, il se trouve que nous sommes dans un registre qui est particulièrement clair et qui fait qu'il n'y avait pas lieu d'avoir cette délibération.  
Nous reprenons donc, la compétence qui est la nôtre, et qui l'a toujours été, qui est de savoir que ces excédents sont transférés, de fait, au Grand Chalon.  
Je dis que ces excédents seront utilisés pour réaliser les travaux que décidera le COP puisque c'est sa vocation, que c'est sa mission et qu'il définira quelles sont les priorités.  
Nous avons pris des engagements sur les travaux quels qu'ils soient, sur ce secteur là comme sur d'autres, ils seront réalisés mais je continue à dire que c'est inacceptable, dans un esprit communautaire, que de vouloir transférer les charges sans transférer les excédents. C'est inacceptable !  
C'est un « mauvais coup » que vous avez fait au Grand Chalon et aujourd'hui, naturellement c'est embarrassant que je puisse vous le dire, Madame Mercier.*

**Madame MERCIER :**

*Permettez-moi de répondre. Ce n'est pas un mauvais coup, ne faites pas un procès d'intention comme cela.  
Je vous ai déjà expliqué, c'est au Conseil Communautaire de Saint-Marcel, je l'avais dit en souriant : « le Sivom des eaux, la mariée est très belle et en plus, elle est très riche ! ».  
Je pose, depuis un an, les questions, quid du 3ème étage de la Mairie de Saint-Rémy qui a été dévolue à l'eau, quid des châteaux d'eau, qu'est-ce qu'on va faire de tout ça ?*

*Pourquoi nous n'avons pas de réponses ?*

*Je ne veux pas que vous pensiez que nous voulions faire un mauvais coup, nous ne transférons que des excédents, il ne s'agit pas de vous enlever des charges.*

**Monsieur le Président :**

*Eh bien si, les travaux, Madame Mercier, c'est quoi, sinon des charges ?*

**Madame MERCIER :**

*Les travaux, ils sont budgétés, il y a 1 300 000 € qui sont prévus pour cela.*

*Pourquoi vous refusez que l'on se mette autour d'une table et qu'on en discute ?*

**Monsieur le Président :**

*Madame Mercier, il y a un COP pour ça, c'est sa vocation et des collègues, que je respecte dans leur travail, pas comme vous, et je leur dis à ces membres du COP : « Vous allez avoir une enveloppe qui intégrera les excédents de ce syndicat » parce que c'est la règle et c'est la loi et je fais confiance aux membres de ce COP pour définir les priorités qui seront celles du Grand Chalon pour assumer ces travaux là.*

*Vous pouvez expliquer, dans tous les sens, ce que vous voulez !*

*Vous êtes en train d'en faire la démonstration, et je n'en suis pas surpris.*

**Madame MERCIER :**

*C'est de trop cela !*

**Monsieur le Président :**

*Non, non, je n'en suis pas surpris, je vous le dis car cela fait un petit moment que vous tournez autour de cette affaire.*

**Madame MERCIER :**

*Ah oui, cela fait un an et demi !*

**Monsieur le Président :**

*En effet, avec le sourire, vous avez, depuis le début, manigancé...*

**Madame MERCIER :**

*Mais non, pas manigancé, alerté !*

**Monsieur le Président :**

*Vous avez, depuis le début, manigancé cette opération.*

*En se disant qu'au bout du compte, si vous pouviez récupérer une part de l'argent pour la commune de Châtenoy, c'était quand même intéressant par ce que c'était ça que vous proposiez.*

**Madame MERCIER :**

*Mais non, c'est pour faire des travaux, Monsieur le Président.*

**Monsieur le Président :**

*Mais bien sûr que si, Madame !*

*Ce n'est pas ce que vous avez fait, Madame, la décision à laquelle votre représentant a participé, Madame je vous le redis pour la dernière fois, ça a été de dire que les excédents n'allaient pas au Grand Chalon.*

*Et bien évidemment, comme les travaux nous sommes obligés de les faire, puisque c'est notre compétence aujourd'hui et que ce que vous me demandiez, c'était finalement que ces excédents soient répartis entre les communes.*

**Madame MERCIER :**

*Si les travaux n'étaient pas faits.*

**Monsieur le Président :**

*Non, c'est la décision que vous avez prise, Madame, ça c'est la décision du Conseil.*

*Vous pouvez me dire ce que vous voulez, ça c'est la décision du Conseil.*

*C'est pour cela que je dis que tout cela est assez scandaleux.*

**Madame MERCIER :**

*Non ! Je ne lâcherai pas là-dessus, Monsieur le Président ! Je ne lâcherai pas, je ne veux pas de procès d'intention !*

**Monsieur le Président :**

*Vous faites ce que vous voulez, jusqu'à preuve du contraire, c'est moi qui préside cette instance et pas vous !*

**Madame MERCIER :**

*Je sais que c'est vous qui présidez.*

**Monsieur le Président :**

*Très bien, donc pour l'instant, vous me laissez terminer, s'il vous plaît !*

*Je continue à dire que vous avez essayé de jouer sur ce dossier là, pour essayer de faire un gain pour la commune de Châtenoy-le-Royal, vous n'y êtes pas arrivée.*

*Mais moi, Madame, je vais vous le dire très clairement, nous ferons les travaux y compris à Châtenoy-le-Royal.*

**Madame MERCIER :**

*Mais je l'espère, je vous en remercie pour mes administrés.*

*Je me permets de dire que dans l'arrêté préfectoral, c'est une dissolution.*

**Monsieur le Président :**

*Maintenant, arrêtez ! Je mets aux voix.*

81-1 Comptes administratifs 2011 des syndicats dissous de plein droit au 01.01.2012 (eau et assainissement)

Le Conseil Communautaire :

- Approuve les comptes administratifs de l'exercice 2011 des syndicats dissous au titre du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération de Chalon Val de Bourgogne au 1<sup>er</sup> janvier 2012, qui se soldent :
- Pour le SIVOM des eaux de Châtenoy le Royal, Lux, Saint Rémy, Sevrey :
  - Budget eau : par un excédent global de clôture de 903 143,49€ ;
  - les restes à réaliser identifiés dans le cadre de l'exécution budgétaire au cours du premier semestre 2012 s'élèvent à :
    - 47 800,00 € en dépenses de fonctionnement ;
    - 139 310,00 € en dépenses d'investissement.
  - Budget assainissement : par un excédent global de clôture de 701 716,66€,
  - les restes à réaliser identifiés dans le cadre de l'exécution budgétaire au cours du premier semestre 2012 s'élèvent à :
    - 65 354,00 € en dépenses d'investissement.
    - Budget service public assainissement non collectif (SPANC) : par un excédent global de clôture de 2 343,57€.
- Pour le SIVOM de Saint Loup de Varennes, Varennes le Grand : par un excédent global de clôture de 505 033,31€ ;
  - les restes à réaliser identifiés dans le cadre de l'exécution budgétaire au cours du premier semestre 2012 s'élèvent à :
    - 38 547,50 € en dépenses de fonctionnement ;
    - 7 774,25 € en dépenses d'investissement.
- Pour le Syndicat intercommunal des eaux du Nord de Chalon : par un excédent global de clôture de 883 655,02€ ;
  - les restes à réaliser identifiés dans le cadre de l'exécution budgétaire au cours du premier semestre 2012 s'élèvent à 446 228,26 € en dépenses

d'investissement.

- Pour le Syndicat intercommunal d'assainissement du Nord-Est chalonais : par un excédent global de clôture de 44 868,00€ ;
- Pour le SIVOM de la Vallée des Vaux, compétence assainissement : par un excédent global de clôture de 382 843,25€ ;
  - o les restes à réaliser identifiés dans le cadre de l'exécution budgétaire au cours du premier semestre 2012 s'élèvent à :
    - 167 635,00 € en dépenses de fonctionnement ;
    - 6 006,52 € en dépenses d'investissement.
- Pour le Syndicat intercommunal d'épuration des eaux de l'agglomération chalonaise : par un excédent global de clôture de 334 490,53€ ;
- les restes à réaliser identifiés dans le cadre de l'exécution budgétaire au cours du premier semestre 2012 s'élèvent à 25 050,00 € en dépenses de fonctionnement
- Pour le SIVOM des eaux et de l'assainissement de Chatenoy en Bresse, Lans, Oslon :  
Par un excédent global de clôture de 743 386,79 € ;
  - o les restes à réaliser identifiés dans le cadre de l'exécution budgétaire au cours du premier semestre 2012 s'élèvent à :
    - 349 072,11 € pour la partie eau, en dépenses de fonctionnement ;
    - 108 669,34 € pour la partie assainissement, en dépenses d'investissement.

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

#### 81-2 Budget général - Compte administratif 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2011 du Budget général qui se solde par un excédent global de clôture (restes à réaliser inclus) de 8 852 703,75 €.

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

#### 81-3 Budget annexe Transports Urbains - Compte administratif 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe Transports urbains qui se solde par un excédent global de clôture (restes à réaliser inclus) de 2 015 989,41 €.

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

#### 81-4 Budget annexe Locations immobilières - Compte administratif 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe Locations immobilières qui se solde par un excédent global de clôture de 141 128,42 €.

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON +

pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

81-5 Budget annexe Aéroport - Compte administratif 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe Aéroport qui se solde par un résultat global de clôture de 0,00 €.

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

81-6 Budget annexe Fonds de mutualisation - Compte administratif 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe Fonds de mutualisation qui se solde par un excédent global de clôture de 6,00 €.

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

82-1 Budget annexe Assainissement - Affectation des résultats 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve comme suit, l'affectation des résultats de l'exercice 2011 concernant les syndicats dissous de plein droit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la reprise des résultats des communes concernant la compétence transférée assainissement en tenant compte des restes à réaliser repérés par la Communauté d'Agglomération au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012 et qui concernent les syndicats dissous, les communes et la Communauté d'Agglomération :

**En section de fonctionnement :**

Il est constaté :

- Un résultat global excédentaire de fonctionnement de 2 014 791,06 € correspondant à la reprise des résultats des syndicats dissous et incluant l'excédent de 2 343,57 € du SPANC,

Par ailleurs, les communes ont délibéré pour transférer au Grand Chalon les résultats de fonctionnement dont le solde s'élève à 915 974,36 €

- 991 523,72 € au compte 778 en recettes correspondant à la reprise des résultats des communes,
- 75 549,36 € au compte 678 en dépenses correspondant à la reprise des résultats des communes.

En outre, le solde des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement s'élève à 231 232,50 € et concernent les syndicats dissous.

En conséquence, il convient d'affecter :

- **2 014 791,06 € au compte 002 en recettes de fonctionnement,**

**En section d'investissement :**

Il est constaté :

- Un résultat global excédentaire d'investissement de 630 526,18€ qui s'explique comme suit :



- **710 411,99 € au compte 001 en recettes** correspondant à la reprise des résultats des syndicats dissous,
- **79 885,81 € au compte 001 en dépenses** correspondant à la reprise des résultats des syndicats dissous.

Par ailleurs, les communes ont délibéré pour transférer au Grand Chalon les résultats d'investissement dont le solde correspond à un excédent de 262 229,45 € :

- 603 104,77 € au compte 1068 en recettes correspondant à la reprise des résultats des communes,
- 340 875,72 € au compte 1068 en dépenses correspondant à la reprise des résultats des communes,

En outre, le solde global des restes à réaliser en section d'investissement s'élève à un déficit de 392 898,21 € et porte sur :

- 174 023,34 € en dépenses d'investissement pour les syndicats dissous,
- 225 343,31 € en dépenses d'investissement pour les communes,
- 18 531,56 € en dépenses d'investissement en provenance du budget général de la Communauté d'agglomération,
- 25 000,00 € en recettes d'investissement en provenance du budget général de la Communauté d'agglomération,

Compte tenu du solde déficitaire des restes à réaliser de 392 898,21 € et du résultat d'investissement excédentaire des syndicats dissous (de 630 526,1 €), il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation en réserve au compte 1068.

En conséquence, il convient d'affecter :

- **710 411,99 € au compte 001 en recettes d'investissement,**
- **79 885,81 € au compte 001 en dépenses d'investissement**

Adopté à la majorité par 71 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY F. et MICHOUX).

#### 82-2 Budget principal - Affectation des résultats 2011 Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2011 du Budget principal comme suit :
  - 8 856 406,14 € en report à nouveau en section de fonctionnement (recettes R002) ;
  - 701 936,77 € en report à nouveau en section d'investissement (recettes R001) ;
  - 3 047 872,05 € en affectation de la section de fonctionnement au compte 1068 en recettes.

Adopté à la majorité par 71 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY F. et MICHOUX).

#### 82-3 Budget annexe Transports urbains - Affectation des résultats 2011 Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2011 du Budget annexe Transports urbains comme suit :
  - 1 101 206,06 € en report à nouveau en section de fonctionnement (recettes

R002) ;

- 952 419,55 € en report à nouveau en section d'investissement (recettes R001).

Adopté à la majorité par 71 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY F. et MICHOUX).

82-4 Budget annexe Locations immobilières - Affectation des résultats 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2011 du Budget annexe Locations immobilières comme suit :
  - 87 061,31 € en report à nouveau en section de fonctionnement (recettes R002);
  - 149 069,03 € en report à nouveau en section d'investissement (dépenses D001);
  - 203 136,14€ en affectation de la section de fonctionnement au compte 1068 en recettes.

Adopté à la majorité par 71 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY F. et MICHOUX).

82-5 Budget annexe Aéroport - Affectation des résultats 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2011 du Budget annexe Aéroport comme suit :
  - 133 650,61 € en report à nouveau en section de fonctionnement (dépenses D002) ;
  - 133 650,61 € en report à nouveau en section d'investissement (recettes R001).

Adopté à la majorité par 71 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY F. et MICHOUX).

82-6 Budget annexe Fonds de mutualisation -Affectation des résultats 2011  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve, compte tenu de la clôture du budget annexe Fonds de mutualisation au 31 décembre 2011, l'affectation des résultats de l'exercice 2011 de ce budget annexe comme suit :
  - Reprise dans le cadre du budget supplémentaire 2012 du budget général de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe Fonds de mutualisation pour 6,00 € (R002), le solde d'exécution de la section d'investissement dudit budget annexe étant nul.

Adopté à la majorité par 71 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY F. et MICHOUX).

82-7 Budget annexe Eau - Affectation des résultats 2011  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve comme suit, l'affectation des résultats de l'exercice 2011 concernant les syndicats dissous de plein droit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la reprise des résultats des communes concernant la compétence transférée eau en tenant compte des restes à réaliser repérés par la Communauté d'Agglomération au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012 et qui concernent les syndicats dissous, les communes et la Communauté d'Agglomération :

**En section de fonctionnement :**

Il est constaté :

- Un résultat global excédentaire de fonctionnement de 894 478.04€ qui s'explique comme suit :
  - 701 032,38 € au compte 002 en recettes correspondant à la reprise des résultats des syndicats dissous (920 585.32€ avant affectation au 1068) ;
  - 26 107,28 € au compte 002 en dépenses correspondant à la reprise des résultats des syndicats dissous.

Par ailleurs, les communes ont délibéré pour transférer au Grand Chalon les résultats de fonctionnement dont le solde excédentaire s'élève à 14 529,09 € :

- 34 379,22 € au compte 778 en recettes correspondant à la reprise des résultats des communes ;
- 19 853,13 € au compte 678 en dépenses correspondant au transfert des résultats des communes.

En outre, le solde des restes à réaliser concernant les syndicats dissous et les communes correspond à un déficit de fonctionnement de 61 625,00 € dont :

- 47 800 € pour les syndicats dissous ;
- 13 825,00 € pour les communes.

En conséquence, il convient d'affecter :

- **701 032,38 € au compte 002 en recettes de fonctionnement ;**

- **26 107,28 € au compte 002 en dépenses de fonctionnement.**

**En section d'investissement :**

Il est constaté :

Un résultat global excédentaire d'investissement de 961 685,34 € au compte 001 en recettes correspondant à la reprise des résultats des syndicats dissous.

Par ailleurs, les communes ont délibéré pour transférer au Grand Chalon les résultats d'investissement dont le solde correspond à un déficit de 20 956,14 € :

- 20 410,65 € au compte 1068 en recettes correspondant à la reprise des résultats des communes ;
- 41 366,79 € au compte 1068 en dépenses correspondant à la reprise des résultats des communes,

En outre, le solde global des restes à réaliser s'élève à un déficit d'investissement de 1 181 238,28 € dont :

- 934 610,47 € en dépenses d'investissement pour lessyndicats dissous ;
- 253 096,25 € en dépenses d'investissement pour lescommunes ;
- 18 531,56 € en dépenses d'investissement en provenance du budget général de la Communauté d'Agglomération ;
- 25 000,00 € en recettes d'investissement en provenance du budget général de la Communauté d'Agglomération.

Compte tenu du solde déficitaire des restes à réaliser de 1 181 238,28 € et du résultat d'investissement excédentaire des syndicats dissous (de 961 685,34 €), il en ressort un besoin de financement de 219 552.94€.

En conséquence, il convient d'affecter :

- **961 685,34 € au compte 001 en recettes d'investissement ;**
- **219 552,94 € au compte 1068 en recettes d'investissement**

Adopté à la majorité par 71 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY F. et MICHOUX).

---

## **INTERVENTIONS**

---

**Monsieur DUFOURD :**

*Juste un commentaire par rapport à la présentation des chiffres dans le rapport et à la présentation des chiffres sur les slides, ce serait bien s'il pouvait y avoir une espèce de cohérence car on ne peut pas suivre.*

*C'est impossible de suivre.*

**Monsieur le Président :**

*Il y a les rapports qui ont vocation à être exhaustifs pour les collègues qui doivent émettre un vote puis il y a des présentations qui ont pour objectif de rendre les choses moins indigestes pour les gens qui participent et je les salue d'ailleurs.*

*C'est deux vocations totalement différentes et c'est traditionnellement comme cela d'ailleurs. La présentation n'a pas d'intérêt autre que celui de vulgariser des choses qui sont relativement complexes.*

83-1 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Déviation de la Rue du Bourg

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Déviation de la rue du Bourg », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	proposition de ventilation des crédits de paiement		
		Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007
2012	5 392 637,07	0,00	3 946,80	3 013,92

proposition de ventilation des crédits de paiement				
Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CP 2012
442 885,65	4 229 634,33	613 528,69	42 368,07	57 259,61

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-2 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Aides à la pierre

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Aides à la pierre », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement			
		Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010
2012	2 830 720,00	21 905,74	153 195,14	254 069,13	605 001,24

Proposition de ventilation des crédits de paiement				
Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
474 698,24	500 000,00	450 000,00	250 000,00	121 850,51

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-3 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Programme Local de l'Habitat

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Programme Local de l'Habitat », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement			
		Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010
2012	1 820 000,00	90 278,53	50 068,07	133 482,47	128 697,53

Proposition de ventilation des crédits de paiement				
Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
91 317,88	390 000,00	400 000,00	400 000,00	136 155,52

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-4 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Aires de passage des gens du voyage

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Aires de passage des gens du voyage », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement		
		Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009
2012	3 612 794,00	37 809,05	1 427 108,88	306 600,25

Proposition de ventilation des crédits de paiement				
Réalisé 2010	Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
175 933,81	59 884,44	0,00	100 000,00	1 505 457,57

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-5 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Extension du réseau haut débit

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Extension du réseau haut débit », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement				
		Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013
2012	2 000 000,00	462 391,78	578 539,48	624 506,98	179 068,74	155 493,02

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-6 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Optimisation des déchetteries

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Optimisation des déchetteries », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement					
		Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
2012	5 200 000,00	23 220,34	22 326,33	182 659,96	2 000 000,00	1 900 000,00	1 071 793,37

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-7 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Quai de transfert des déchets

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme «Quai de transfert des déchets », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement			
		Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CP 2012
2012	2 354 030,62	37 264,30	294 720,17	1 802 046,15	220 000,00

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-8 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Equipement numérique des groupes scolaires

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Equipement numérique des groupes scolaires », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement				
		Réalisé 2010	Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
2012	750 000,00	0,00	119 391,22	166 000,00	232 304,39	232 304,39

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-9 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T)

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Schéma de Cohérence Territorial », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement			
		Réalisé 2010	Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013
2012	450 000,00	0,00	73 075,60	75 000,00	301 924,40

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-10 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - B.H.N.S – Aménagement de voiries

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « B.H.N.S – Aménagement de voiries », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement			
		Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
2012	7 200 000,00	318 860,11	5 100 000,00	1 400 000,00	381 139,89

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-11 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - B.H.N.S – Matériels roulants ( Budget Annexe Transports Urbains)

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme «B.H.N.S – Matériels roulants», du budget annexe transports urbains, selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant de l'AP	Ventilation initiale des crédits de paiement			
		Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
2012	4 300 000,00	0,00	2 592 000,00	1 500 000,00	208 000,00

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).



83-12 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Quai de Saône  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Quai de Saône», selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant initial de l'AP	Ventilation initiale des crédits de paiement		
		CP 2012	CP 2013	CP 2014
2012	5 000 000,00	100 000,00	2 350 000,00	2 550 000

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-13 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - SAONEOR  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « SAONEOR », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement		
		Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010
2012	10 443 962,00	182 359,03	4 401 732,14	297 636,93

Proposition de ventilation des crédits de paiement				
Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
559 437,65	3 303 756,00	931 295,00	729 928,00	37 817,25

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-14 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - RCEA DROUX CORTELIN

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme «RCEA DROUX CORTELIN», selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Ventilation des crédits de paiement				
		Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
2012	15 248 672,00	0,00	1 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	4 248 672,00

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-15 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal », selon les modalités suivantes :

Année de création	Montant initial de l'AP	Ventilation initiale des crédits de paiement		
		CP 2012	CP 2013	CP 2014
2011	400 000,00	100 000,00	200 000,00	100 000,00

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-16 Finances – Autorisation de programme – Clôture de l'Autorisation de programme - Restructuration et réhabilitation du Centre Nautique

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la clôture de l'autorisation de programme « Restructuration et réhabilitation du Centre Nautique », selon les modalités suivantes :

Année de clôture	Montant de l'AP	Ventilation des crédits de paiement		
		Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007
2012	16 918 961,00	0,00	0,00	4 348 546,61

Ventilation des crédits de paiement				
Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CP 2012
9 111 367,92	2 764 982,00	229 600,00	152 532,56	0,00

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

84-1 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget principal

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 2012 du budget principal.

Adopté à la majorité par 69 voix pour, 11 voix contre (Mmes SAINT-ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, DEBRAS et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)

84-2 Finances - Budget principal - Ouverture d'une Autorisation de Programme de recette Subventions perçues BHNS

Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'ouverture de l'Autorisation de Programme de recette dénommée « Subventions perçues BHNS » d'un montant de 1 905 140 € sur 3 ans ;

- Valide les crédits de paiement présentés de façon détaillée ci-dessus.

Adopté à la majorité par 69 voix pour, 11 voix contre (Mmes SAINT-ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, DEBRAS et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)

84-3 Finances - Budget principal -Avance de trésorerie au budget annexe Port de plaisance  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe Port de plaisance pour un montant de 200 000 €.

Adopté à la majorité par 69 voix pour, 11 voix contre (Mmes SAINT-ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, DEBRAS et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)

84-4 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget annexe - Transports urbains  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 pour 2012 du budget annexe transports urbains.

Adopté à la majorité par 69 voix pour, 11 voix contre (Mmes SAINT-ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, DEBRAS et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)

84-5 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget annexe locations immobilières  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 pour 2012 du budget annexe locations immobilières

Adopté à la majorité par 69 voix pour, 11 voix contre (Mmes SAINT-ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, DEBRAS et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)

84-6 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget annexe - Aéroport  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 pour 2012 du budget annexe aéroport

Adopté à la majorité par 69 voix pour, 11 voix contre (Mmes SAINT-ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, DEBRAS et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)

84-7 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget annexe - Eaux  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 pour 2012 du budget annexe eaux.

Adopté à la majorité par 69 voix pour, 11 voix contre (Mmes SAINT-ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, DEBRAS et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)

84-8 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget annexe - Assainissement  
Le Conseil Communautaire :

- Approuve le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 pour 2012 du budget annexe assainissement.

Adopté à la majorité par 69 voix pour, 11 voix contre (Mmes SAINT-ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, DEBRAS et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)

---

## INTERVENTION

---

### **Monsieur BERNADAT :**

*Monsieur le Président, mesdames et messieurs les vice-présidents, mesdames et messieurs les conseillers communautaires.*

*Lors du Budget Primitif 2012, notre groupe, dans son intervention, précisait que nous étions à un tournant décisif et que la situation s'accélérait, malheureusement pas dans le bon sens tant pour notre Collectivité que pour ses habitants.*

*Ce budget supplémentaire 2012, qui est une démarche comptable et un ajustement par rapport à l'exercice précédent, est aussi motivé par des décisions politiques que nous avons prises. Sans rentrer dans le détail, les prises de compétences, avec le transfert que cela implique, imposent quelques ajustements budgétaires.*

*Les éléments portés à notre connaissance dans ces rapports prouvent, que ces choix que nous avons opérés, sont justes et dans l'intérêt de tous, surtout des habitants du Grand Chalon.*

*Certes, le contexte dans lequel nous sommes, à l'heure actuelle, n'a pas évolué énormément d'un point de vue financier et de crise économique, dicté et imposé par les tenants du capitalisme européen et mondial.*

*Le 12 décembre dernier, lors du budget primitif, je précisais que « le développement économique est un élément essentiel du dynamisme de notre territoire ». Donc à travers ces ajustements budgétaires, nous confirmons notre politique d'aide aux entreprises en place mais aussi à l'installation de nouvelles entreprises.*

*L'actualité de ces derniers jours démontre que nous avons fait les bons choix, car dans les critères qui ont fait pencher la balance en faveur de notre territoire, plusieurs sont liés aux compétences anciennes mais aussi nouvelles prises par la CACVB.*

*Nous pensons que l'avenir, puisque la donne politique a changé dans notre pays, devrait s'éclaircir pour les couches les plus défavorisées, que des moyens substantiels permettront aux collectivités territoriales enfin de pouvoir mieux remplir leur rôle.*

*Car il nous faudra nous redresser de 5 ans de Sarkosysme. La tâche sera ardue, car l'héritage est lourd.*

*Il faudra, par exemple, plusieurs « pichenettes » au SMIC pour réellement relancer la consommation des ménages.*

*La conférence sociale à venir, nous l'espérons, devrait faire des propositions allant dans le sens d'une véritable justice sociale et être déclinée en textes législatifs.*

*Il est impératif de prendre des mesures pour une nouvelle répartition des richesses, qui permette véritablement de développer le pouvoir d'achat et de maintenir les Services Publics.*

*Une politique audacieuse s'impose dans l'intérêt des habitants, et de l'ensemble du territoire de notre Communauté d'Agglomération.*

85 Budget Annexe Aéroport - Budget Supplémentaire 2012 - Compensation financière pour contraintes particulières de service public  
Le Conseil Communautaire :

- D'approuver le montant d'une compensation financière pour contraintes particulières de service public, à hauteur de 133 651 € inscrite au budget supplémentaire 2012.

Adopté à la majorité par 79 voix pour, 1 voix contre (M. MICHOUX) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)

86 Transferts de compétences - Domanialité des biens  
Le Conseil Communautaire :

- Décide d'acter les principes de domanialité des biens dans le cadre des compétences exercées par le Grand Chalon ;
- Décide de déléguer au Bureau Communautaire l'ensemble des décisions à intervenir en matière de domanialité des biens dans le cadre des compétences du Grand Chalon.

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

87 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales - Répartition 2012 - Dérogation  
Le Conseil Communautaire :

- Décide, pour l'exercice 2012, que la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne prenne en charge l'intégralité du prélèvement 2012 au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales opéré sur l'ensemble intercommunal soit 68 495€.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

88 Société Amazon.Com,Inc. – Implantation - Dispositif d'accompagnement et de suivi  
Le Conseil Communautaire :

- Décide d'attribuer une subvention d'investissement à la société Foncière Europe Logistique à hauteur de 550 000 €, pour la réalisation d'un programme d'investissement pour la réhabilitation et l'adaptation du bâtiment logistique à l'activité et au fonctionnement spécifiques de la société Amazon ;
- Acte la réalisation par le Grand Chalon des travaux d'aménagement d'une bretelle d'accès au giratoire et d'arrêts de bus ainsi que les travaux connexes nécessaires à ces opérations ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer les consultations et à signer les marchés, les conventions et tous les documents à intervenir afférents à ces opérations.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

---

## INTERVENTIONS

---

### **Monsieur le Président :**

*Nous terminons avec un rapport complémentaire qui est une subvention exceptionnelle.*

*C'est la deuxième subvention exceptionnelle de la soirée, pour deux excellentes nouvelles.*

*La première, c'était la réussite de l'Elan et je voudrais dire ici, je crois, l'avis largement partagé des conseillers communautaires sur la fierté qui est la nôtre des résultats de cette équipe, qui porte haut les couleurs de notre territoire, les couleurs de notre ensemble communautaire et puisque le Président en est par ailleurs membre, je lui redis ici, tous nos remerciements et nos félicitations pour la manière avec laquelle est géré ce club et surtout pour les très beaux résultats, trois très beaux résultats dont nous avons déjà beaucoup parlé. Bravo, Monsieur le Président Juillot !*

*Cela étant, nous avons donc un second rapport de subvention exceptionnelle pour un autre sujet qui devrait, je pense, à peu près nous réjouir tous tout autant puisque vous savez maintenant, c'est officiel, que la société Amazon a fait le choix de s'implanter sur notre territoire.*

*Un mot peut-être pour rappeler la genèse de cette opération qui a démarré exactement le 2 mars par un coup de téléphone qui m'a été donné, une rencontre qui s'est faite dans les 24 heures suivantes où l'on m'a alerté sur la recherche de la société Amazon sur un lieu d'implantation.*

*J'ai, dès lors, activé l'ensemble des acteurs pour que nous puissions les recevoir, nous l'avons fait à plusieurs reprises, pour pouvoir, à la fois d'abord, entendre leur attente et puis surtout formuler des propositions, ce que nous avons été en mesure de faire de manière satisfaisante, si je constate le résultat.*

*Je voudrais, de ce point de vue, souligner le travail extrêmement complémentaire qui a été opéré entre, d'une part, les services du Grand Chalon au premier rang desquels bien sûr la Direction de l'Economie qui a été extrêmement forte, les services du Conseil Régional qui est un acteur important sur les questions économiques, les services du Conseil Général de Saône-et-Loire qui se sont beaucoup activés, l'Agence de Développement Economique de la Région Chalonnaise (ADERC) qui a participé aux échanges, l'Agence Bourgogne Développement, les services de l'Etat, le Préfet, le Sous-Préfet en personne ainsi que Pôle Emploi, c'est l'ensemble de cette organisation que nous avons déjà éprouvée lors d'une précédente tentative d'implantation quelques semaines avant, malheureusement que nous n'avons pas réussi à finaliser mais c'est ce montage que nous avons éprouvé, qui a été activé et qui nous a permis de répondre aux demandes qui nous étaient faites. Je veux remercier également des chefs d'entreprises que j'avais appelé à titre personnel, en leur disant « on a besoin d'un coup de main pour que vous veniez nous aider » parce que forcément les élus font une présentation la plus belle possible du territoire et de ce que nous vivons, s'ils peuvent être appuyés par des acteurs de terrain, je pense que c'est aussi essentiel et je remercie publiquement deux responsables, dont un chef d'entreprise, qui ont été particulièrement présents, dans des moments où il fallait être là, c'est-à-dire Monsieur Neyrat de la société Sobotram et Monsieur Cherpion qui nous a été aussi fort utile dans ces discussions.*

*Tout cela a été possible aussi parce que, et le responsable de la société Amazon s'est exprimé lundi dernier et l'a clairement dit, bien sûr nous avons une position géographique qui nous donne beaucoup d'atouts, et des infrastructures routières qui étaient déterminantes dans le choix d'implantation d'une entreprise comme Amazon mais nous avons aussi, je le crois en tous cas, au travers du rapprochement que nous avons opéré avec la Communauté Urbaine, montré qu'il y avait une coopération possible sur une main-d'œuvre importante, qualifiée, dont j'ai dit et je le redis car je pense profondément que nous avons la chance ici, d'avoir une main-d'œuvre qui sait ce qu'est le travail, qui sait ce qu'est le travail posté et qui n'a pas peur de se mobiliser pour que nous puissions réussir.*

*Et puis surtout, et c'est ce qui a fait la différence, cela a été possible parce que nous avons des bâtiments disponibles et une potentialité de développement puisque, même si aujourd'hui rien n'est officiel, il y a quand même une discussion engagée sur le potentiel de développement.*

*Si nous n'avions pas acquis les terrains Kodak, nous n'aurions pas pu être dans cette disposition là, si nous n'avions pas validé un Plan de Développement et d'Aménagement Economique, nous ne serions pas dans cette disposition là mais Monsieur Duval a également beaucoup insisté sur ce qui était important à ses yeux, et cela a été la discussion lors de la première rencontre, c'est-à-dire : « quels sont les services que vous pouvez développer pour nos salariés ? »*

*Et la question était très précise, quels services pour la Petite Enfance ? Quels services pour les déplacements ? Et je dois vous dire que lorsque, immédiatement après la question formulée, j'ai été*

capable de leur dire, parce que nous y avons travaillé, parce que le Grand Chalon avait fait des choix qui n'ont d'ailleurs pas été approuvés par tous ici, je le dis, beaucoup de critiques nous ont été faites sur ces choix là, eh bien parce que nous avons fait ces choix, et qu'une grande majorité les a approuvés, nous avons en effet aujourd'hui, produit une réponse possible sur l'accueil de la Petite Enfance, une réponse territorialisée, une réponse professionnelle et une réponse diversifiée.

Sur les questions de déplacements, nous avons depuis déjà quelques temps proposé à de très grosses entreprises des plans de déplacements entreprise, c'est-à-dire une adaptation de notre service aux horaires, aux potentiels, aux besoins et aux horaires atypiques tout particulièrement. Lorsque j'ai eu à présenter, notamment la ligne de Bus à Haut Niveau de Service, je puis vous dire qu'elle a été, elle aussi, un élément déterminant, je dis cela pour tous ceux qui n'ont jamais voté la moindre ligne budgétaire sur la question du BHNS, la moindre ligne budgétaire sur les questions qui sont relatives aux aménagements économiques que nous avons proposés et c'est fort de l'ensemble de ces choix, que finalement le groupe Amazon a choisi son implantation.

J'ai beaucoup entendu la question de savoir quelles étaient les aides apportées.

Cela n'a jamais été dans les premières questions posées par l'entreprise, et je ne suis pas là pour la défendre, elle est assez grande pour le faire toute seule même très grande, et pour autant, je ne vois pas pourquoi un territoire qui a subi ce que nous avons subi avec la disparition de la société Kodak devrait se priver de mobiliser des moyens que l'Europe l'autorise à mobiliser pour permettre d'implanter une entreprise comme celle-ci car si elle ne s'était pas implantée chez nous, elle se serait implantée ailleurs et peut-être pas loin et ce n'est pas nous qui aurions bénéficié de l'ensemble des avantages de cette implantation, donc je n'ai pas d'états d'âme sur ces questions là, et je remercie le Président Patriat qui a choisi de faire un effort substantiel pour cette implantation, je remercie le Président Montebourg, à l'époque Président du Conseil Général, qui a accepté aussi de nous accompagner notamment sur les questions de transport et sur les questions d'emploi, je remercie, bien sûr, l'Etat et l'Etat tel qu'il était à l'époque, je le dis très clairement, sur la mobilisation de la prime à l'aménagement du territoire car l'ensemble de ce « package » a permis de se positionner par rapport à un territoire pas très loin qui avait choisi le « dumping », en tous cas le dumping immobilier pour essayer de concurrencer la proposition faite par l'agglomération chalonnaise.

Aujourd'hui, et déjà cela a démarré, des recrutements sont engagés, des recrutements en CDI pour une part, des recrutements en CDD, des recrutements en intérim mais ces recrutements ce sont des emplois pour les habitants de ce territoire, des gens qui pour beaucoup cherchent un emploi depuis longtemps et je pense que ce que j'entends parfois sur « ah oui mais c'est un type d'emploi comme ci, c'est un type d'emploi comme ça », je pense que plus Amazon s'implantera, plus nous aurons des emplois pérennes, mais qui pouvait imaginer que nous aurions, alors que nous avons rendu les choses officielles il y a quelques jours, la capacité à offrir 1 000 emplois au mois de novembre prochain ?

1 000 emplois sur un territoire !

Je pense que c'est un élément qui mérite également d'être souligné.

Alors, ne croyez pas que nous tirions quelconque gloire à cela, nous avons fait notre travail et nous avons été nombreux ici, des élus, des conseillers généraux, des conseillers régionaux, des responsables des secteurs économiques, Benjamin Griveaux l'ayant dit très souvent, que nous n'étions pas là pour créer des emplois mais nous étions là pour constituer un environnement susceptible d'implanter des entreprises.

Nous en avons une, là.

Je rappelle que deux autres entreprises sont en train de construire leur locaux sur le site de Saoneor, que d'autres entreprises ont choisi de se maintenir alors qu'elles pensaient partir parce que nous avons ouvert le site de Saoneor et que nous avons par ailleurs d'autres contacts sur lesquels, comme j'ai l'ai fait pour Amazon je ne communiquerai que le jour où je saurai qu'il y a une quelconque possibilité que cela se concrétise.

Cela veut dire que notre territoire est un territoire attractif, cela veut dire que notre territoire est un territoire qui est dynamique et cela veut dire aussi, parce que je ne vois pas pourquoi on ne le dirait pas, que les choix qui ont été opérés par cette majorité sont des choix qui sont aujourd'hui validés et j'en suis particulièrement heureux.

Néanmoins, il y a des accompagnements qui relèvent de la responsabilité du Grand Chalon et c'est l'objet du rapport qui vous est proposé car dans la discussion qui a été lancée, il y a des engagements d'infrastructures et vous les avez dans le rapport en ce qui concerne plus particulièrement des aménagements qui sont la réalisation d'une bretelle d'accès au giratoire dédiée aux poids lourds, l'aménagement des arrêts de bus assurant la desserte du site, les travaux connexes nécessaires à ces opérations notamment sur le très haut débit et puis il y a une participation auprès du propriétaire des locaux qui s'appellent « Foncière Europe Logistique », des locaux situés à Sevrey, Monsieur le

Maire, et qui sont dans le distripôle et lesquels étaient quand même vides depuis fort longtemps, c'est le moins que l'on puisse dire, qui est là aussi une bonne nouvelle mais nous avons choisi d'accompagner également cette entreprise pour qu'elle puisse proposer un loyer qui soit compétitif. Donc, vous avez dans le rapport, l'ensemble des éléments qui engagent le Grand Chalon et ce qui vous est demandé, c'est d'attribuer une subvention d'investissement à la société Foncière Europe Logistique à hauteur de 550 000 € pour la réalisation d'un programme d'investissement pour la réhabilitation et l'adaptation du bâtiment logistique à l'activité et au fonctionnement spécifiques de la société Amazon, d'acter la réalisation par le Grand Chalon, des travaux d'aménagement d'une bretelle d'accès au giratoire et d'arrêts de bus ainsi que des travaux connexes nécessaires à ces opérations et de m'autoriser ou mon représentant, à lancer les consultations et à signer les marchés, les conventions et tous les documents à intervenir afférents à ces opérations. Voilà mes chers collègues ce qui justifie ce rapport exceptionnel et je pense qu'il est à la hauteur des aspirations collectives que nous avons pour ce territoire.

**Monsieur DESPOCQ :**

*Monsieur le Président, avant d'intervenir sur cette délibération, j'aurais souhaité comme tous mes collègues du groupe socialiste et radicaux de gauche, vous féliciter pour votre nomination en tant que vice-président à l'Assemblée Nationale.*

*Monsieur le Président, mesdames et messieurs les vice-présidents, mesdames et messieurs les conseillers communautaires.*

*Quel beau printemps et quel beau début d'été !*

*Au Grand Chalon, la victoire de l'Elan, les rugbymen, les handballeurs, les footballeurs et tous les nombreux résultats des autres clubs et des sportifs qui vont participer prochainement aux jeux olympiques mais surtout une excellente nouvelle annoncée officiellement lundi 25 juin, l'implantation d'une grande entreprise : Amazon.*

*Ces événements ont réjoui les élus du groupe de la majorité.*

*Et je pense que l'arrivée d'Amazon sur le territoire du Grand Chalon doit également satisfaire nos collègues de l'opposition.*

*Nous pouvons tous savourer cette belle victoire.*

*Victoire que nous devons à notre Président du Grand Chalon.*

*Cependant avec les équipes du Grand Chalon, le soutien du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat, avec le Pôle Emploi, avec Bourgogne Développement et l'ADERC, Christophe Sirugue a su convaincre le groupe Amazon de choisir notre communauté d'agglomération pour installer sa troisième base logistique française.*

*L'arrivée d'Amazon est une preuve formelle de l'attractivité de notre territoire et du dynamisme de notre communauté d'agglomération.*

*Cette implantation, la plus importante en France depuis celle de Toyota en 1998, est un signe fort pour notre économie locale.*

*Notre territoire est devenu incontournable grâce au travail réalisé par les élus communautaires sous la responsabilité du Président du Grand Chalon. Tout cela montre que nous sommes au cœur d'une nouvelle dynamique économique.*

*La venue d'Amazon est une embellie dans la lutte contre le chômage et dans la bataille pour créer des emplois que nous menons. Cette implantation permet d'éclaircir l'avenir économique de notre communauté d'agglomération et nous donne des raisons d'espérer en un avenir meilleur pour les habitants.*

*Cette société ne s'implante pas par hasard sur le territoire du Grand Chalon.*

*Plusieurs raisons ont fait basculer la balance en notre faveur : notre positionnement géographique, nos infrastructures routières et autoroutières, la fibre optique, la qualité et les compétences professionnelles des habitants, les locaux disponibles et notre cadre de vie.*

*Mais surtout les services que nous avons su mettre en place et développer depuis notre arrivée ont été déterminants.*

*D'ailleurs le responsable d'Amazon l'a rappelé lors de l'annonce : petite enfance, logement, transports collectifs, sport, santé, loisirs...*



*C'est un vrai retour sur investissement et nos efforts n'auront pas été vains. Nous avons su créer les conditions pour que le Grand Chalons soit une communauté d'agglomération attractive et dynamique. Ce soir encore avec les délibérations sur Cofely, sur l'AUZIN et cette dernière sur Amazon, nous le prouvons.*

*On a souvent entendu dire ces dernières semaines, « le changement c'est maintenant ». Au Grand Chalons, le changement c'est depuis 4 ans.*

*Poursuivons ensemble les changements pour bâtir tous ensemble ce Grand Chalons attractif, solidaire, attentif et utile à tous que nous souhaitons.*

*Le Grand Chalons dispose de multiples atouts qui devraient séduire et convaincre d'autres entreprises à s'installer sur notre territoire.*

*Soyons-en tous convaincus.*

*Toutefois, ma satisfaction la plus grande partagée avec l'ensemble des élus du groupe de la majorité est de permettre à des centaines de personnes de trouver ou retrouver un emploi, de leur permettre de prendre un nouveau départ et d'envisager l'avenir sous de meilleurs auspices.*

*L'humain est au cœur de nos préoccupations et des actions que nous menons.*

*Chaque jour, nous travaillons pour que le Grand Chalons apporte à chacun les possibilités de vivre mieux.*

*C'est là tout le sens de notre engagement.*

*Je conclurai, en m'adressant à vous, Monsieur le Président, pour vous exprimer, au nom du groupe, nos plus vifs remerciements pour votre engagement et votre travail qui ont permis l'implantation d'Amazon.*

*Vous avez joué un rôle primordial.*

*Pour conclure, l'été est là. Alors très bel été, nous pouvons partir en vacances avec le sourire et rendez-vous en septembre.*

*Merci de votre attention.*

#### **Monsieur JUILLOT :**

*Monsieur le Président, un petit peu plus modestement, je veux juste m'associer bien évidemment à cet heureux événement, si je puis m'exprimer ainsi.*

*En apportant bien sûr mes remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont contribué et rappeler que l'intelligence, elle est toujours dans la continuité et dans la projection.*

*Quand il y a maintenant une petite vingtaine d'années, l'initiative a été prise, au-delà des clivages politiques, de créer cette intercommunalité, on en voit aujourd'hui tout l'intérêt.*

*Quand dans un deuxième temps, pour les raisons que vous avez évoquées, notamment géographiques, il a été décidé d'en faire un pôle d'excellence en matière de logistique avec à l'appui une formation à l'IUT, on en voit également l'intérêt aujourd'hui.*

*Dans un troisième temps, malgré les difficultés rencontrées avec le départ de l'entreprise Kodak, là aussi et vous en étiez Monsieur le Président, toutes les collectivités, et le Président Patriat était déjà là à cette époque, se sont réunies et ont permis pour le moins d'atténuer les difficultés et d'obtenir des aides afin que les infrastructures aujourd'hui qui nous sont utiles servent justement dans l'implantation d'Amazon.*

*Alors, l'intelligence, la continuité républicaine, l'opposition concrète et respectable m'amènent à me souvenir qu'il y a quelques années, lorsque j'étais à votre place, j'y suis revenu dans un communiqué qui paraîtra je l'espère très prochainement, certains se sont dressés et ont voté, alors qu'ils faisaient partie de notre famille politique à l'époque, ont voté contre une augmentation de la taxe professionnelle, je me souviens, qui avait juste pour objectif de répondre aux difficultés du désengagement de l'entreprise Kodak, de préparer l'avenir et entre autres ces clin d'œil, peut-être de l'histoire, de construire, même si mon ami s'est un peu trompé sur l'histoire, pour moi cela a peu d'importance, de construire le pôle qui aujourd'hui va abriter pendant quelques années ou durablement je n'en sais rien, cette entreprise Amazon, ça c'est le clin d'œil de l'histoire.*

*Cela veut dire qu'il faut toujours et à tout moment être très prudent sur les postures, sur les invectives et surtout être très modeste, au regard de l'histoire et de l'économie.*

*Voilà tout simplement ce que je voulais vous dire, en m'associant bien évidemment à cet heureux événement.*

**Monsieur le Président :**

*Merci, je ne manquerai pas, ayant un Conseil Municipal dans peu de temps, de faire état à qui de droit de votre remarque, Monsieur le Président Juillot, si vous m'y autorisez.*

*Mais si vous avez fait un communiqué, la personne en sera informée avant que je ne le lui dise.*

**Monsieur DUBOIS :**

*Je crois qu'effectivement nous pouvons nous réjouir de la création d'un certain nombre d'emplois sur notre collectivité, sur l'agglomération mais j'y mettrai quand même quelques bémols.*

*Evidemment, vous me connaissez, j'ai un passé qui m'oblige à être prudent sur un certain nombre de choses.*

*Pourquoi, parce que c'est vrai que si on peut être satisfait d'un nombre de créations d'emplois, de plusieurs centaines d'emplois, nous ne pouvons pas nous arrêter seulement sur un nombre d'emplois créé mais aussi sur la qualité des emplois qui seront créés.*

*Nous le voyons bien dans le cas de cette entreprise qui va venir s'implanter sur notre territoire, dans les chiffres annoncés, le nombre d'emplois précaires sera supérieur au nombre d'emplois en CDI, ce qui pose quand même un certain nombre de problèmes, notamment pour les personnes concernées puisque tous nous le savons bien, un emploi précaire ne donne pas une véritable garantie d'avenir pour les salariés concernés.*

*En second lieu, j'ajouterai que le Code du Travail qui existe actuellement sur le territoire national sera véritablement bafoué si telle était la situation puisque le Code du Travail, à moins que ma mémoire me fasse défaut mais je n'ai pas trop l'impression, interdit d'avoir un nombre d'emplois précaires supérieur à un nombre d'emplois stables.*

*Ce qui veut dire que, quelque part, on risque d'être amené, mais l'avenir nous le dira, à se retrouver dans une situation où effectivement une entreprise conduira à remettre en cause, purement et simplement, le Code du Travail au niveau national.*

*On le voit bien, une entreprise, celle là ou d'autres, s'implante à partir d'éléments qui ont été évoqués, notamment par l'intervention publique, notamment les diverses collectivités qui ont été citées et on le voit bien, dans un même temps, la présence de services publics a joué un rôle important dans l'implantation d'Amazon sur le territoire local, ce qui est un élément intéressant, mais où ça l'est moins, c'est que c'est les mêmes entreprises qui régulièrement demandent à l'Etat de réduire les dépenses d'Etat et notamment de réduire les services publics dont ils ont besoin.*

*C'est quand même une question sur laquelle on peut véritablement s'interroger.*

*Je pense que l'on a quand même à examiner réellement la situation dans les mois à venir parce que je me souviens d'une période quand nous étions dans l'opposition sur le plan local à Chalon où nous comptons le nombre d'emplois annoncé et quelques mois voire quelques années après, le nombre d'emplois réels effectifs.*

*Alors je ne voudrais pas et cela m'embêterais un tout petit peu pour pas dire plus que l'on tombe une nouvelle fois dans cette situation là.*

*J'en terminerai en disant qu'au niveau du groupe PC et apparentés, évidemment, nous sommes satisfaits de cette implantation mais néanmoins nous resterons prudents et en même temps, nous resterons vigilants et nous demandons tout simplement qu'il y ait un véritable contrôle fait au niveau public sur cette entreprise pour un respect des engagements qu'ils ont pris et évidemment, en termes d'emplois pour que ce soient à l'avenir de vrais emplois et des emplois stables.*

*Merci.*

**Monsieur MERMET :**

*Monsieur le Président, merci.*

*Je vais juste être bref, je ne vais pas revenir sur l'ensemble des arguments qui ont été longuement développés.*

*Je voudrais simplement associer le groupe Réflexion à la satisfaction de voire arriver Amazon sur le territoire, je crois que c'est un signe positif fort qui doit nous encourager tous, j'ai envie de dire, à porter avec fierté les nombreux atouts de notre territoire.*

*Je voudrais faire un parallèle, un petit peu, également avec le rugby en disant qu'il faut maintenant transformer l'essai Amazon.*

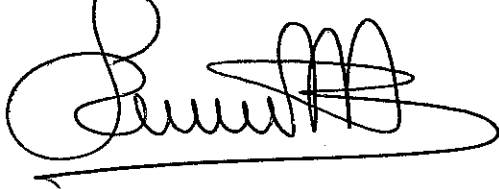
*Ce que je veux souligner, qui n'a pas été souligné ce soir, c'est qu'Amazon, ce n'est pas un aboutissement et que la transformation de cet essai ce sera l'arrivée d'autres entreprises industrielles aux côtés d'Amazon sur le territoire, des entreprises industrielles qui auront un ancrage fort, qui viendront employer notre main-d'œuvre hautement qualifiée et qui viendront tirer l'activité de nos nombreuses PME industrielles également.*

*Le message que je veux passer, c'est : ayons confiance dans notre territoire, soyons fiers des nombreux atouts qui, probablement, peuvent être enviés par un certain nombre de régions.*

**Monsieur GALLAND :**

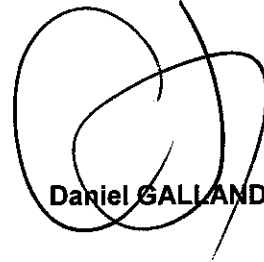
*Après cette longue séance de travail constructive pour notre collectivité, je vous invite au rez-de-chaussée pour partager un moment de convivialité.*

**Le Secrétaire de séance,**



**Fabienne SAINT-ARROMAN**

**Le Président, et par délégation,  
Le 2ème Vice-Président**



**Daniel GALLAND**